

Ancienne Exploitation – 7 rue de l'église – Centre Equestre



Identifiant fiche : 001

Localisation :

Adresse : 7 rue de l'église
95510
Chérence

Code Insee : 95157

Parcelles : A4372, A369, A371, A2372,
A372, A3372, A370

Situation : Cœur de bourg

Protection : Périmètre de 500m (Eglise
CMH)

Dates : Début XIXe siècle

Typologie :

Classe : Patrimoine lié à la terre

Type : Ferme

Fonction actuelle : Activité / Habitation

Implantation : En alignement

Statut :

Intérêt patrimonial : Edifice authentique

Etat (2017) : Moyen

Foncier : Privé

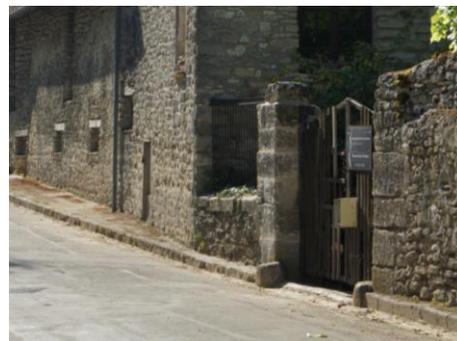


– **Etat existant**

Cette propriété est située dans le village de Chérence, en périphérie Sud-Est, rue de l'Eglise. Il s'agit d'une ancienne exploitation agricole qui abrite désormais un centre équestre. Elle est composée de plusieurs bâtiments disposés autour d'une cour fermée.

Elle bénéficie de **deux accès** :

- l'un à l'Est, (1) permet d'aller à l'arrière de la propriété. Il se présente sous la forme d'un portail à double vantail, en bois à barreaux verticaux ; il est fixé à deux pilastres en pierres de taille, qui se prolonge à l'Est par un mur de clôture en moellons de pierre calcaire sans joint apparent, et à l'Ouest par un muret surmonté d'une grille en fer forgé noire ;



Portail d'accès (1)

- le second à l'Ouest, (2) permet l'accès au corps de ferme, par la cour intérieure. Dans la continuité des bâtiments implantés en front-à-rue, il prend appui sur un pignon à l'Est et se prolonge par un mur à l'Ouest. Il s'agit d'une porte charretière dont les pilastres sont en pierres de taille, protégés de pierres chasse-roues, et couronnés d'un double linteau et tuiles plates ; un portail en bois plein, bas, permet de fermer l'accès. Il est doublé à l'Ouest, intégrée dans le mur qui la prolonge, d'une porte piétonne, également fermée par un vantail bas en bois plein.



Accès (2)

De la rue au fond de parcelle, **les bâtiments** composant le corps de ferme présentent les caractéristiques suivantes :

Autour de la cour fermée :

- **un premier volume (3) en front-à-rue est composé de deux constructions accolées**, de volume R + combles avec un encuvement conséquent. La façade sur rue (et le pignon visible) est en moellons de pierre calcaire à joints beurrés au mortier de ciment. Elle est ponctuée de nombreuses ouvertures, de répartition et profils variés, correspondant à l'ancienne vocation agricole de la grange :

- à l'Ouest : une porte basse est couronnée d'un linteau en bois et close de volets en bois brut. Des tirants en fer forgé en

forme de « S » agrémentent la façade. La toiture est à deux pans, en tuiles mécaniques rouges, percée de deux petits châssis de toit. Une gerbière agrémente le tout.

- à l'Est : la partie inférieure de la façade est ponctuée de plusieurs petites baies horizontales couronnées de linteaux béton. En partie supérieure, deux baies s'élèvent jusqu'à la toiture, permettant d'accéder au grenier. La toiture est à deux pans, en tuiles plates marron.



Construction accolées (3)

- **un deuxième élément**, (4) accolé et perpendiculaire au premier à l'Est, est visible sur la rue par son pignon. Il est en moellons de pierre calcaire à joints creux en partie haute, beurrés au mortier ciment en partie basse. Il offre plusieurs ouvertures, réparties irrégulièrement, avec des linteaux béton ou bois, et des appuis de fenêtre en béton. La toiture est en tuiles mécaniques marron, couronnée d'une cheminée en briques rouges couverte d'un chapeau en béton ; une antenne, doublée d'une parabole, sont visibles un peu plus loin près du faîtage.

- **un troisième élément** (5) se positionne en fond de cour, peu visible, de volume R+combles. Il abrite (notamment) le logis. Sa longue façade est en moellons de pierre calcaire, mais fortement masquée par une végétation qui la précède ; ce linéaire est agrémenté d'une toiture en appentis. La toiture est en tuiles mécaniques marron. Le tout est ponctué de lucarnes dites gerbières, composées de menuiseries en bois brut, et de structure bois, avec des appuis en béton. Une grande cheminée en briques rouges s'appuie sur la façade.

En fond de propriété :

L'accès Est permet d'atteindre un hangar (6) situé en fond de propriété au Nord-Est, d'ossature métallique.

– **Éléments à caractère dénaturant – Recommandations à prendre en compte dans le cadre de déclaration préalable ou de permis de construire :**

Les travaux de rénovations d'ouvrages

Lors de la rénovation il est impératif de garder une cohérence entre les matériaux en place et ceux utilisés pour la rénovation.

- Beurrage des maçonneries au mortier de ciment à remplacer par un mortier bâtard de chaux blanche et sable de rivière locale.
- Solin au mortier de ciment pour l'étanchéité entre le mur et la couverture, à remplacer par un solin en mortier bâtard de chaux blanche en cohérence avec les joints de maçonnerie.



Maçonnerie sur bâtiment (3)

- Les cheminées

Le remplacement des dalles de couverture en béton sur les conduits de cheminée par des mitrons en terres cuites

- Les couvertures

Les couvertures en tuiles mécaniques à remplacer par des tuiles plates traditionnelles.

- Antenne râteau

Préférer une installation de ces équipements, en dehors des espaces visibles depuis l'espace public.

– **Éléments à préserver – Prescriptions à imposer dans le cadre de déclaration préalable ou de permis de construire :**

- L'emprise, l'organisation et les gabarits du bâti existant
 - La nature et le traitement des parements de façades
 - La forme des toitures
 - Les pierres chasses roues encadrant l'accès cocher
 - L'intégrité de la cour dans sa forme actuelle : Les espaces végétalisés générés entre les constructions
 - Les baies doivent conserver les volets battants existants ou identiques – L'installation de volets roulant à coffre apparent en façade est proscrite.
 - Les accès tant par leurs emplacements que par leur nature.
 - Les murs d'enceintes en moellons
 - Installation d'évacuation d'équipement
- En cas d'installation d'équipement nécessitant des évacuations vers l'extérieur, ne pas réaliser ces sorties sur ou visible depuis l'espace public.



Cour végétalisée

Extrait du plan IGN



Extrait de la photo aérienne (Les numéros renvois aux numéros des bâtiments de la notice)



Ancienne Exploitation - 1 chemin du tertre Saint-Denis



Identifiant fiche : 002

Localisation :

Adresse : 1 chemin du tertre Saint-Denis
95510

Chérence

Code Insee : 95157

Parcelles : A1489, A1488, A1490, A351

Situation : Isolé

Protection : Périmètre de 500m (Eglise
CMH)

Dates : Début XIXe siècle

Typologie :

Classe : Patrimoine lié à la terre

Type : Ferme

Fonction actuelle : Habitation

Implantation : A l'alignement / Isolé

Statut :

Intérêt patrimonial : Edifice authentique

Etat (2017) : Moyen

Foncier : Privé



- Etat existant

Cette propriété est située dans le village de Chérence, en entrée Sud-Est, à l'angle de la rue de l'Eglise et du Chemin du Tertre Saint-Denis.

Il s'agit d'une ancienne petite ferme de périphérie de village. Elle est composée de deux bâtiments accolés disposés en front-à-rue, rue de l'Eglise.

Le volume bâti est prolongé de part et d'autre par un mur de clôture, aux sections perpendiculaires le long des deux voies ; il est en moellons de pierre calcaire à joints creux ou beurrés selon, couronné d'un chapeau béton arrondi.

Il bénéficie de **deux accès**,

- l'un à l'Est, (1) chemin du tertre Saint-Denis : il s'agit d'un portail à deux vantaux en bois brut ajouré, qui s'aligne sur le mur, fixé sur deux pilastres de hauteur supérieure – couronnés de chapeaux pyramidaux.



Accès (1)

- le second à l'Ouest, (2) rue de l'église, est constitué par une porte cochère à double linteau, couverte en tuiles plates. La porte est à deux vantaux pleins, en bois brut, la partie basse est protégée par une pose à clin traditionnelle. Les pilastres s'élèvent exactement dans la même composition que celle du mur.



Portail (2)

Le bâtiment (3) présente un rez-de-chaussée + combles, sur cave semi-enterrée.

La façade sur rue est en moellons de pierre calcaire enduits à la chaux laissant apparentes les pierres par endroit. Des chaînages verticaux en panneresse/boutisse apparaissent, notamment sur l'angle Est avec le pignon dégagé. Des tirants métalliques sont également visibles.

Elle est ponctuée de plusieurs fenêtres dont les menuiseries sont en bois, peintes en bleu soutenu, agrémentées de volets à deux battants en bois, de ton vert clair.

Une porte étroite, au niveau de la route, permet d'accéder à un niveau semi-enterré (cave ou cellier...) ; elle est en bois à un vantail, également de ton vert clair.



Bâtiment (3)

Les pignons présentent des profils différents :

- A l'Est, il est peu visible, fortement masqué par la présence d'arbres et d'arbustes ; on devine qu'il a été largement enduit au ciment – pour consolidation et protection des intempéries ;
- A l'Ouest, une toiture en appentis et tuiles plates s'appuie sur le pignon : elle abrite une annexe non visible de la rue, mais qui conserve en façade les techniques constructives de l'ensemble. La partie triangulaire visible du pignon est de même composition que la façade sur rue.

Le toit est à deux pans en tuiles plates ; plus que la façade uniformisée, elle rappelle la composition de deux volumes bâtis accolés, avec un léger décroché. Une lucarne à la capucine ponctue la toiture Ouest, close par un pan de bois, de ton vert clair.

Une grosse cheminée enduite en béton, couronnée de briques rouges, prend appui sur le mur mitoyen ; à l'Ouest, une autre apparaît, entièrement en briques rouges.

– **Éléments à caractère dénaturant – Recommandations à prendre en compte dans le cadre de déclaration préalable ou de permis de construire :**

Les travaux de rénovations d'ouvrages

Lors de la rénovation il est impératif de garder une cohérence entre les matériaux en place et ceux utilisés pour la rénovation.

- Rénovation du linteau d'une baie sur rue
- Beurrage partiel des élévations sur rue.

- Les cheminées

Le remplacement des dalles de couverture en béton sur les conduits de cheminée par des mitrons en terres cuites



– **Éléments à préserver – Prescriptions à imposer dans le cadre de déclaration préalable ou de permis de construire :**

- L'emprise, l'organisation et les gabarits du bâti existant
 - La nature des parements de façades
 - La forme des toitures
 - Les pierres chasses roues encadrant l'accès cocher
 - L'intégrité de la cour dans sa forme actuelle
 - Les baies doivent conserver les volets battants existants ou identiques – L'installation de volets roulant à coffre apparent en façade est proscrite.
 - Les accès tant par leurs emplacements que par leur nature.
 - Les murs d'enceintes en moellons.
 - Les nouveaux percements de baie
 - Le rythme des ouvertures – il sera possible d'en créer des nouvelles en conservant ce rythme et les proportions/dimensions des baies existantes. Les percements de baie en façade doivent reprendre impérativement le système constructif des percements des façades concernées de façon à conserver la cohérence de l'ensemble. Les proportions ne devront pas être plus larges que hautes.
 - Installation d'évacuation d'équipement
- En cas d'installation d'équipement nécessitant des évacuations vers l'extérieur, ne pas réaliser ces sorties sur ou visible depuis l'espace public.

Extrait du plan IGN



Extrait de la photo aérienne (Les numéros renvois aux numéros des bâtiments de la notice)



Ancienne Maison de Vigneron – 12 rue de l’Eglise



Identifiant fiche : 003

Localisation :

Adresse : 12 rue de l’Eglise
95510
Chérence

Code Insee : 95157

Parcelles : A350

Situation : Cœur de bourg

Protection : Périmètre de 500m (Eglise
CMH)

Dates : XiXe siècle

Typologie :

Classe : Patrimoine lié à la terre

Type : Maison de vigneron

Fonction actuelle : Habitation

Implantation : En alignement / Isolé

Statut :

Intérêt patrimonial : Lieu de mémoire / Habitat
typique

Etat (2017) : Bon

Foncier : Privé



– Etat existant

Cette propriété est située dans la commune de Chérence, en périphérie Sud-Est, en entrée de village ; elle se positionne rue de l’église, un chemin la borde à l’Est - qui rejoint la RD100 plus au Sud.

Cette construction présente deux particularités :

- il s’agit probablement à l’origine d’une maison de vigneron,
- elle a abrité Nathalie Sarraute, écrivaine, une partie de sa vie.

Implantée à l’alignement de la rue, elle révèle deux niveaux + des combles.

La façade sur rue (1) est en moellons de pierre calcaire enduits, avec des boutisses en relief. Elle est ponctuée de plusieurs baies, de répartition et profils variés : au rez-de-chaussée elles sont de toute petite taille : la plupart ont des appuis en pierre, encadrements et linteaux enduits ; les menuiseries sont en bois blanc ; toutes sont habillées de volets en bois, généralement à deux battants ou à battant unique, de ton vert clair.

Elle est également agrémentée d’un tirant en fer forgé en “S”, et d’une plaque commémorative « Nathalie Sarraute - Ecrivain - Vécut dans cette maison - 1948 à 1999 ».

Les pignons (2) sont en moellons de pierre calcaire à joints vifs réalisés au mortier clair à la chaux. Des chaînages d'angles, en moellons de grosse taille, font le liant entre toutes les façades.

Deux baies ponctuent chacun d'eux, en partie médiane, réparties entre le rez-de-chaussée et l'étage : celles visibles depuis l'espace public présentent des appuis en pierre, et encadrements en enduit, des menuiseries en bois blanc ; elles sont habillées de volets à deux battants en bois de ton vert clair.

La toiture est à deux pans, en tuiles plates rouges ; seul un petit châssis de toit apparaît près du faîtage. De petits ouvrages en zinc et terre cuite constituent des ventilations. Deux cheminées en briques rouges ponctuent le pan arrière de la toiture ; l'un d'eux est doublé d'une antenne râteau.

La propriété est entourée par un mur en maçonnerie, dans la continuité de la construction, en moellons de pierre calcaire, à joints creux ou beurrés selon les sections. A l'angle Nord-Ouest, une porte cochère intégrée dans le mur de clôture, prend aussi appui sur la maison : à double linteau, elle est recouverte de tuiles plates rouges ; le portail à deux battants, en bois plein, clos entièrement l'accès, également protégé de pierres chasse-roues.



Pignon est



Porte cochère

– **Éléments à caractère dénaturant – Recommandations à prendre en compte dans le cadre de déclaration préalable ou de permis de construire :**

Les travaux de rénovations d'ouvrages

Lors de la rénovation il est impératif de garder une cohérence entre les matériaux en place et ceux utilisés pour la rénovation.

- Les cheminées

Le remplacement des dalles de couverture en béton sur les conduits de cheminée par des mitrons en terres cuites



Cheminée recouverte d'une dalle béton

– **Éléments à préserver – Prescriptions à imposer dans le cadre de déclaration préalable ou de permis de construire :**

- L'emprise, l'organisation et les gabarits du bâti existant
- La nature et le traitement des parements de façades
- La forme des toitures
- Les pierres chasses roues encadrant l'accès cocher
- L'intégrité de la cour dans sa forme actuelle
- Les baies doivent conserver les volets battants existants ou identiques – L'installation de volets roulant à coffre apparent en façade est proscrite.
- Les accès tant par leurs emplacements que par leur nature.

Les nouveaux percements de baie :

- Le rythme des ouvertures – il sera possible d'en créer des nouvelles en conservant ce rythme et les proportions/dimensions des baies existantes. Les percements de baie en façade doivent reprendre impérativement le système constructif des percements des façades concernées de façon à conserver la cohérence de l'ensemble. Les proportions ne devront pas être plus larges que hautes.

– Installation d'évacuation d'équipement

En cas d'installation d'équipement nécessitant des évacuations vers l'extérieur, ne pas réaliser ces sorties sur ou visible depuis l'espace public.



Pierre chasse roue



Baie type

Extrait du plan IGN



Extrait de la photo aérienne (Les numéros renvois aux numéros des bâtiments de la notice)



Ancienne Exploitation – 13 rue de la Coursoupe



Identifiant fiche : 004

Localisation :

Adresse : 13 rue de la Coursoupe
95510
Chérence

Code Insee : 95157

Parcelles : A456

Situation : Cœur de bourg

Protection : Périmètre de 500m (Eglise
CMH)

Dates : XIXe siècle

Typologie :

Classe : Patrimoine lié à la terre

Type : Ferme

Fonction actuelle : Habitation

Implantation : A l'alignement / Continuité
urbaine

Statut :

Intérêt patrimonial : Edifice authentique

Etat (2017) : Moyen

Foncier : Privé



– Etat existant

Cette propriété se situe dans le village de Chérence, rue de la Coursoupe. Il s'agit d'une ancienne exploitation agricole composée de plusieurs bâtiments, dont un certain nombre se positionnent le long de la rue, et globalement organisés autour d'une cour fermée ; elle est accompagnée d'un vaste jardin.

Du Sud au Nord, implantés le long de la voie, on observe :

Un premier bâtiment, au Sud, implanté perpendiculairement à la voie, s'élève sur 2 niveaux, avec des combles bénéficiant d'un encuvement conséquent. Sa façade Sud (1) est en moellons de pierre calcaire à joints vifs de mortier ciment. Les baies sont de composition variée, et de répartition irrégulière ; l'aspect différent des reprises de maçonneries indique qu'elles ont été remaniées. Les encadrements sont en pierres maçonnées, les appuis en béton. Les menuiseries sont en bois peint en blanc, en majorité à petits bois. De grands tirants en fer forgé noir assurent la stabilité du bâtiment. Le pignon sur rue est en moellons de pierre calcaire ;



Bâtiment (1)

initialement enduit, il est aujourd'hui dégradé au rez-de-chaussée - laissant la pierre apparente. Des chaînages d'angles en pierre de taille lient les différentes façades. Une baie en partie haute, à l'encadrement enduit, un tirant, et un tuyau en plastique permettant certainement une ventilation, sont visibles sur ce pignon.

La toiture est à deux pans, en tuiles plates rouges ; un conduit de cheminée en enduit ciment et une antenne râteau ponctuent le faîtage près du pignon. A l'opposé, sur le pan sud, un ancien conduit a été recouvert de tuiles plates, offrant l'apparence d'une minuscule lucarne.

Un bâtiment (3) de gabarit plus petit –RDC + combles- prolonge le premier, dans le même alignement. La maçonnerie de façade est en pierre de taille de grande dimension, surtout visible en partie basse, un enduit recouvrant encore la partie haute.

Une ouverture a été modifiée, et une fenêtre créée – entourée de moellons de pierre calcaire et joints de mortier ciment ; l'appui est en béton, le linteau composé d'un rang de moellons posés sur champ ; la menuiserie est en bois blanc, à petits bois.

La toiture est à deux pans, en tuiles plates, ponctuée d'un conduit de cheminée en acier noir.



Il se poursuit par un troisième volume, **une grange (4)** dont le front à rue présente un RDC + combles avec un encuvement élevé.

La structure générale est en moellons de pierre calcaire, encore enduits pour les 2/3 supérieurs de la façade, tandis qu'ils apparaissent détériorés en partie basse ; la zone de transition où l'enduit se dégrade laisse apparaître des tuiles plates certainement intégrées dans un souci de protection.

Trois ouvertures apparaissent en façade : une porte cochère, fermée de deux battants en bois sous grenier, et encadrée d'un enduit de finition plus lisse que celui du mur de façade ; et deux petites baies, alignées verticalement - en partie haute, aux caractéristiques suivantes : encadrement en enduit lisse, appui en béton, menuiserie en bois dégradé, volets en bois brut.

Les pignons du bâtiment, refaits, sont quant à eux en moellons de pierre calcaire à joints beurrés, et totalement aveugles.

La toiture est en tuiles plates rouges, ponctuée d'un conduit de cheminée en briques traditionnelles.

Ces volumes accolés se poursuivent le long de la voie, de part et d'autre, par **un mur (2)** de clôture :

- au sud, il ferme un vaste jardin,
- au nord il est ponctué d'un portail en bois blanc qui permet d'accéder à la cour ;

En moellons de pierre calcaire à joints réalisés au mortier de ciment, il est couronné d'un chapeau en pierre.

En retrait par rapport au front-à-rue de la bâtisse, il laisse normalement place à un trottoir, tandis que seule une bordure

délimite la façade des bâtiments de la route.



Portail nord

A l'intérieur de la propriété, peu visible depuis l'espace public, on aperçoit en fond de cour, **le logis (5)** ; on devine différents volumes accolés, différentes compositions de toiture... Le corps d'habitation principal offre une façade en moellons de pierre calcaire à joints beurrés au mortier de ciment, des menuiseries blanches, et une toiture à deux pans en ardoises, ponctuée d'un conduit de cheminée en briques rouges...



Mur de clôture (2)

– **Éléments à caractère dénaturant – Recommandations à prendre en compte dans le cadre de déclaration préalable ou de permis de construire :**

Les travaux de rénovations d'ouvrages

Lors de la rénovation il est impératif de garder une cohérence entre les matériaux en place et ceux utilisés pour la rénovation.

- Beurrage des maçonneries au mortier de ciment à remplacer par un mortier bâtard de chaux blanche et sable de rivière locale. (Bâtiments 3, 4, 5)

- Solin au mortier de ciment pour l'étanchéité entre le mur et la couverture, à remplacer par un solin en mortier bâtard de chaux blanche en cohérence avec les joints de maçonnerie.

- Modification de baie/passage

Modification de percement avec des appareillages de pierre maçonnés au mortier de ciment.

- Les cheminées

Le remplacement des dalles de couverture en béton sur les conduits de cheminée par des mitrons en terres cuites.

Cheminée en tôle acier sur rue

- Antenne râteau

Préférer une installation de ces équipements, en dehors des espaces visibles depuis l'espace public.



Maçonnerie beurrée à l'enduit ciment

– **Éléments à préserver – Prescriptions à imposer dans le cadre de déclaration préalable ou de permis de construire :**

– L'emprise, l'organisation et les gabarits du bâti existant

– La forme des toitures

– L'intégrité de la cour dans sa forme actuelle

– L'installation de volets roulant à coffre apparent en façade est proscrite.

– Les accès tant par leurs emplacements que par leur nature.

– Les murs d'enceintes en moellons – Le doublage d'un mur de moellon par un mur de bloc de béton creux n'est pas proscrit, par contre une finition soignée devra être réalisé au niveau des extrémités.

– Les nouveaux percements de baie

- Le rythme des ouvertures – il sera possible d'en créer des nouvelles en conservant ce rythme et les proportions/dimensions des baies existantes. Les percements de baie en façade doivent reprendre impérativement le système constructif des percements des façades concernées de façon à conserver la cohérence de l'ensemble. Les proportions ne devront pas être plus larges que hautes.

– Installation d'évacuation d'équipement

En cas d'installation d'équipement nécessitant des évacuations vers l'extérieur, ne pas réaliser ces sorties sur ou visible depuis l'espace public.

Extrait du plan IGN



Extrait de la photo aérienne (Les numéros renvois aux numéros des bâtiments de la notice)



Prieuré Saint Benoît – 1 Rue de la Coursoupe



Identifiant fiche : 000

Localisation :

Adresse : 1 Rue de la Coursoupe
95510
Chérence

Code Insee : 95157

Parcelles : A303, A419, A1499, A1500

Situation : Cœur de bourg

Protection : Périmètre de 500m (Eglise CMH)

Dates : Début XIXe siècle, XXe siècle.
1987 : transformation en prieuré

Typologie :

Classe : Patrimoine lié à la terre

Type : Ferme

Fonction actuelle : Prieuré - Culte

Implantation : En alignement / Continuité urbaine

Statut :

Intérêt patrimonial : Edifice reconverti

Etat (2017) : Bon

Foncier : Privé



– Etat existant

Cette entité est implantée dans la commune de Chérence, en cœur de village, rue de la Coursoupe. Il s'agit d'une ancienne exploitation agricole qui abrite désormais le Prieuré Saint Benoît ; elle est composée de plusieurs bâtiments s'articulant autour d'une cour centrale (A) et enveloppés d'une large prairie (B) au Nord – bordée par le ruisseau des Vallées.



Prairie (B)



Cour centrale (A)

Depuis l'espace public, la propriété présente plusieurs séquences :

- Un mur en moellons de pierre calcaire à joints creux en mortier de ciment. Y sont intégrés, un grand portail qui constitue l'accès principal véhiculaire, et à sa gauche une porte piétonne ; tous deux sont constitués de grilles métalliques à barreaux, vertes, qui ont été doublées de pans opaques, permettant d'intimiser la cour intérieure à laquelle ils donnent accès.

Le grand portail est fixé sur des pilastres en pierres de taille, protégés de pierres chasse-roues. La porte piétonne est surmontée d'une pierre monolithe en guise de linteau.

A leur droite, un banc de pierre et un petit écriteau « Prieuré Saint-Benoit » accompagnent la boîte aux lettres.



Portail d'entrée

- Au Sud de l'accès principal prend position une construction, avec pignon sur rue, dont le volume se prolonge à la perpendiculaire dans la cour : le bâtiment (a) est composé de plusieurs portions interconnectées aux gabarits évoluant du RDC+combles à R+1+C. Les élévations sont homogènes dans les matériaux, en moellons de pierre calcaire, avec des joints beurrés sur les façades côté cour - dont l'état varie selon l'exposition, en joints beurrés et enduit en pignon, avec boutisses apparentes. En façade arrière Sud-Ouest, les joints affleurants ont été en partie refaits à l'aide d'un mortier au ciment, mais une partie de la maçonnerie est également enduite (dégradée) ou sans joint. Des chaînages d'angles lient les différentes façades.

Les baies présentent des profils et une répartition variés. La façade Sud-Ouest présente - entre autres- la particularité d'un vitrail au ras du sol ; en façade sur cour, les baies bénéficient d'un encadrement enduit et de menuiseries en bois à petits bois.

Les toits sont en tuiles plates à deux pans, avec des inclinaisons différentes selon les volumes ; en front à rue, l'inclinaison est élevée, et la partie basse de la toiture traitée par trois rangs de tuiles mécaniques (grand moule) marron.



Bâtiment (a)

- Au Sud (7) de ce premier bâtiment, un grillage souple clôt une zone enherbée au fond de laquelle un portail fixé à deux pilastres et recouvert d'un porche à double linteau et tuiles plates. Il s'agit d'un accès qui n'est plus utilisé à l'heure actuelle.

- Au Nord du portail, un autre bâtiment (b) est composé de deux volumes situés dans le prolongement l'un de l'autre - perpendiculaires à la voie : malgré des distinctions, leur composition d'ensemble demeure homogène : les murs sont en moellons de pierre calcaire, à joints creux en mortier de ciment.

La façade cour est animée par de nombreuses baies, réparties irrégulièrement ; elles bénéficient généralement d'un encadrement enduit, de menuiseries en bois blanc, de petits bois, et de volets à double battant.

Les toitures se distinguent par leur composition, le premier volume est en tuiles plates, ponctué d'une cheminée en briques rouges, le second en tuiles mécaniques rouges (grand moule).



Bâtiment (a) – espace vert (7)

- La continuité Nord de ce second bâtiment livre une perspective sur des ruines, tandis qu'on aperçoit partiellement -au second plan- une bâtisse appartenant au Prieuré et la prairie qui prolonge la propriété vers le Nord. Cette fenêtre visuelle est interrompue par la présence d'un bâti voisin, mais s'ouvre de nouveau un peu plus au Nord, essentiellement en composition naturelle : un grillage souple délimite l'espace public de l'espace privé qui est ici marqué par la prairie et la présence d'un arbre isolé.

En pénétrant **dans l'espace privatif**, la propriété décline :

- Au fond de la cour au Sud-Ouest, un bâtiment (c) aux murs en moellons de pierre calcaire et à la toiture à deux pentes en tuiles plates.
- Un dernier bâtiment imposant (d) au Nord ; il sépare la cour (A) de la prairie (B). Son extrémité Ouest dessine un retour, tandis que l'opposé est marqué d'un appentis.
Sur cour, la partie bâtie « en retour » est en moellons de pierre calcaire à joints secs. Le corps principal est quant à lui enduit, une poutre en bois foncé délimite le rez-de-chaussée de l'étage. Une niche avec statuette agrémente la partie basse de la façade. Les menuiseries sont hétéroclites dans leur répartition et leur profil.
Du côté de la prairie qui se situe en contrebas, la façade présente 2 niveaux + des combles ; elle est entièrement en moellons de pierre calcaire à joints secs, ponctuée de multiples baies – dont certaines ont été modifiées : la plupart ont des encadrements en pierre et des linteaux en bois ; à l'Est, elles exposent des vitraux, à l'Ouest, elles ont des barreaux en fer forgé noir au rez-de-chaussée, et sont fermées par des panneaux en bois à l'étage ; encore plus à l'Ouest, dans la partie pignon « du retour », les encadrements sont enduits et les menuiseries en bois blanc, à petits bois, avec volets assortis.
Sur le pignon Est, au-dessus de la toiture en appentis, un œil de bœuf rond ponctue la maçonnerie, également agrémenté d'un vitrail.
 Cet ensemble est recouvert d'une toiture deux pans en tuiles plates.
- La cour principale, traitée avec un gravier calcaire (3), abrite circulation de véhicules et stationnement. Elle est paysagée, notamment en périphérie : plantes, vivaces, arbustes l'agrémentent par touches, sous forme de massifs, ainsi que les façades et leurs pieds ; un arbre (2) s'impose davantage en partie centrale.



Cour principale du prieuré

- La prairie (B) qui s'étend à l'arrière des bâtiments, et caractérise le Nord de la propriété, est fauchée. Seul deux arbres isolés (4 et 5) viennent animer cet espace, en son centre et près de la voirie.
 La frange Nord de cet espace (6) est matérialisée par un grillage fixé à des poteaux béton, qui fait la transition avec le ruisseau des Vallées, laissant ainsi des ouvertures

visuelles sur les boisements de fond de vallée environnants.



Espaces de prairie et bâtiment nord du prieuré



Emprise en limite de voirie

– **Éléments à caractère dénaturant – Recommandations à prendre en compte dans le cadre de déclaration préalable ou de permis de construire :**

Les travaux de rénovations d'ouvrages

Lors de la rénovation il est impératif de garder une cohérence entre les matériaux en place et ceux utilisés pour la rénovation.

- Beurrage des maçonneries au mortier de ciment à remplacer par un mortier bâtard de chaux blanche et sable de rivière locale.
- Les encadrements de baies réalisés à l'enduit ciment
- Appuis de fenêtre en béton.

Requalification du grillage sur l'emprise de prairie :

Un traitement plus qualitatif pourrait être envisagé par la mise en place de ganivelles ou favoriser le développement d'une frange arbustive spontanée en limite du ruisseau, incluant le grillage actuel.

Planter une ligne d'arbres (saules blancs, saules cendrés, saules des vanniers aulnes glutineux) permettrait de structurer l'espace et d'assurer une continuité écologique et végétale sur un axe est-ouest en fond de vallée.



– **Éléments à préserver – Prescriptions à imposer dans le cadre de déclaration préalable ou de permis de construire :**

- L'emprise, l'organisation et les gabarits du bâti existant
 - La nature et le traitement des parements de façades
 - L'intégrité de la cour dans sa forme actuelle ; Aménagements de la cour principale, pieds de façades et petites parcelles plantées, rosiers grimpants
 - La forme des toitures
 - Les pierres chasses roues encadrant l'accès cocher
 - Les baies doivent conserver les volets battants existants ou identiques – L'installation de volets roulant à coffre apparent en façade est proscrite.
 - Les accès tant par leurs emplacements que par leur nature.
 - Les murs d'enceintes en moellons
 - Les nouveaux percements de baie
 - Le rythme des ouvertures – il sera possible d'en créer des nouvelles en conservant ce rythme et les proportions/dimensions des baies existantes. Les percements de baie en façade doivent reprendre impérativement le système constructif des percements des façades concernées de façon à conserver la cohérence de l'ensemble. Les proportions ne devront pas être plus larges que hautes.
 - Installation d'évacuation d'équipement
- En cas d'installation d'équipement nécessitant des évacuations vers l'extérieur, ne pas réaliser ces sorties sur ou visible depuis l'espace public.

Extrait du plan IGN



Extrait de la photo aérienne (Les numéros renvois aux numéros des bâtiments de la notice)



Ancienne Maison de Vigneron - 2 rue des Cabarets



Identifiant fiche : 006

Localisation :

Adresse : 2 rue des Cabarets
95510
Chérence

Code Insee : 95157

Parcelles : A409

Situation : Cœur de bourg

Protection : Périmètre de 500m (Eglise
CMH)

Dates : XIXe siècle

Typologie :

Classe : Patrimoine lié à la terre

Type : Maison de vigneron

Fonction actuelle : Habitation

Implantation : En retrait et Alignement /
Continuité urbaine

Statut :

Intérêt patrimonial : Edifice authentique

Etat (2017) : Bon

Foncier : Privé



- Etat existant

Cette propriété est située dans le village de Chérence, à l'angle de la rue des Cabarets et de la sente de l'Abreuvoir ; est évoquée la possibilité qu'il s'agisse d'une ancienne maison de vigneron. Le volume bâti offre une façade en retrait de rue et une organisation en angle avec les pignons qui rejoignent l'espace public de part et d'autre : il abrite ainsi une courette sur l'avant - close par un mur en moellons de pierre calcaire à joints beurrés, tandis qu'un jardin s'étend sur l'arrière de la maison ; du fait de la déclivité du terrain, le jardin est en contrebas de la cour.

Rue des Cabarets, deux accès sont présents, qui ponctuent le mur de clôture :

- Le premier (a) est composé d'une entrée piétonne ponctuant le mur à l'angle des deux voies : il s'agit d'un portillon en fer forgé blanc, plein sur les deux tiers inférieurs, couronné de barreaux ;
- Le deuxième (b) est un accès cocher : il est fermé d'un grand portail en bois à double vantail, avec passage piéton dans le battant gauche, et fixé à deux pilastres en pierre de taille, protégés de pierres chasse-roues ; il est couronné d'un porche à double linteau en bois et recouvert de tuiles plates ;



Portillon (a)



Portail (b)

Tous deux permettent d'accéder à la courrette avant, en partie végétalisée - avec des arbustes fruitiers notamment visibles depuis l'espace public (c).

Sente de l'Abreuvoir, une porte apparaît dans le pignon sur rue de la construction, qui permet d'accéder directement dans la maison.

La propriété abrite **un corps principal d'habitation**, composé de plusieurs volumes imbriqués que l'on distingue par leur différence de gabarits. L'ensemble est très cohérent dans le traitement des matériaux : élévations en moellons de pierre calcaire à joints beurrés, régulièrement liées par des chaînages verticaux en pierre de taille.

Le premier volume (1) est composé d'un niveau sur cour, combles, et d'une cave. Le toit à deux pans en tuiles plates est ponctué d'une lucarne à capucine et d'une cheminée enduite ;

Le second (2) offre deux niveaux et des combles. Le toit à deux pans en tuiles plates est surmonté de deux cheminées en briques rouges prenant appui sur les pignons ;

Le troisième (3) présente également deux niveaux, avec un profil en appentis orienté vers la cour ; il s'agit probablement d'une ancienne grange en retour sur rue ; le toit monopente est en tuiles plates ;

Le quatrième (4) est implanté le long de la sente de l'Abreuvoir, et présente deux niveaux : il prolonge le pignon sur rue du volume 1, en orientation perpendiculaire. Le toit à deux pans est en tuiles plates, agrémenté d'une cheminée enduite.



Au centre, le bâtiment (2)

Les baies visibles depuis l'espace public, qu'elles se positionnent sur cour ou en pignons sur rue, présentent des profils variés, mais également une homogénéité d'ensemble par les menuiseries en bois blanc, petits bois et volets ; les linteaux sont en bois, pierre ou enduit.

Une petite annexe (5) vient compléter ce volume principal en fond de jardin.

– **Éléments à caractère dénaturant – Recommandations à prendre en compte dans le cadre de déclaration préalable ou de permis de construire :**

Les travaux de rénovations d'ouvrages

Lors de la rénovation il est impératif de garder une cohérence entre les matériaux en place et ceux utilisés pour la rénovation.

- Beurrage des maçonneries au mortier de ciment à remplacer par un mortier bâtard de chaux blanche et sable de rivière locale.

- Les solins réalisés à l'aide d'un mortier de ciment.

- Les cheminées

Le remplacement des dalles de couverture en béton sur les conduits de cheminée par des mitrons en terres cuites

- Antenne râteau

Préférer une installation de ces équipements, en dehors des espaces visibles depuis l'espace public.



– **Éléments à préserver – Prescriptions à imposer dans le cadre de déclaration préalable ou de permis de construire :**

– L'emprise, l'organisation et les gabarits du bâti existant

– La nature et le traitement des parements de façades

– La forme des toitures

– Les menuiseries en bois munis de petits bois et impostes.

– Les pierres chasses roues encadrant l'accès cocher

– L'intégrité de la cour dans sa forme actuelle

– Les baies doivent conserver les volets battants existants ou identiques – L'installation de volets roulant à coffre apparent en façade est proscrite.

– Les accès tant par leurs emplacements que par leur nature. (Porte cochères en bois à deux battants et porte piétonnière en ferronnerie)

– Les murs d'enceintes en moellons

– Installation d'évacuation d'équipement

En cas d'installation d'équipement nécessitant des évacuations vers l'extérieur, ne pas réaliser ces sorties sur ou visible depuis l'espace public.

Extrait du plan IGN



Extrait de la photo aérienne (Les numéros renvois aux numéros des bâtiments de la notice)



Ancienne Exploitation – 8 rue des Jardins



Identifiant fiche : 007

Localisation :

Adresse : 8 rue des Jardins
95510
Chérence

Code Insee : 95157

Parcelles : A271 et A272

Situation : Cœur de bourg

Protection : Périmètre de 500m (Eglise
CMH)

Dates : XIXe siècle

Typologie :

Classe : Patrimoine lié à la terre

Type : Ferme

Fonction actuelle : Habitation

Implantation : En alignement / Continuité

Statut :

Intérêt patrimonial : Edifice authentique

Etat (2017) : Bon

Foncier : Privé



– Etat existant

La propriété se situe dans le village de Chérence, en entrée Sud-Ouest en provenance de la Roche-Guyon. Positionnée rue des Jardins, à la jonction avec la Sente des Maréchets, il s'agit d'une ancienne ferme.

Le logis (1) est orienté perpendiculairement à la voie de desserte, présentant ainsi son pignon, et deux niveaux avec combles. Les élévations sont en moellons de pierre calcaire à joints beurrés, reliées par des chaînages d'angle.

En pignon, la partie supérieure est enduite au mortier de ciment. Deux baies apparaissent : les menuiseries sont en bois blanc, à petits bois, les volets assortis, les encadrements enduits. Quelques éléments techniques sont en partie masqués par une végétation grimpante.

Le long de la Sente des Maréchets, la façade est animée de quatre baies, dont trois carrées ; les menuiseries sont en bois blanc, à petits bois, les volets assortis à un battant, les encadrements enduits ; la quatrième baie est une porte-fenêtre en étage. Du lierre colonise cette façade.

Le toit est à deux pans en tuiles plates rouges, ponctué de trois cheminées enduites – aux couronnements variés.



Façade sente des Maréchets

La façade opposée Sud est peu visible depuis l'espace public, mais on devine qu'elle est animée par de multiples ouvertures aux caractéristiques semblables. Une lucarne à deux pans, dite Jacobine, vient animer façade et toiture.

Adossé au logis, un portail (2) permet l'accès au jardin et à l'habitation. Fermé par deux battants en bois plein, blancs, il est également couronné d'une petite toiture en bâtière - composée de tuiles plates.

En continuité Sud, un mur clôt la propriété, en moellons de pierre calcaire à joints secs ; fortement colonisé par une végétation, il est à peine visible.

Une petite annexe (3), également en moellons, s'y intègre parfaitement ; elle apparaît par son pignon aveugle, et elle est couverte d'une toiture deux pans en tuiles plates.



Portail (2)



Petite annexe (3)

- **Éléments à caractère dénaturant – Recommandations à prendre en compte dans le cadre de déclaration préalable ou de permis de construire :**

Les travaux de rénovations d'ouvrages

Lors de la rénovation il est impératif de garder une cohérence entre les matériaux en place et ceux utilisés pour la rénovation.

- Beurrage des maçonneries au mortier de ciment à remplacer par un mortier bâtard de chaux blanche et sable de rivière locale.

- Reprise grossière des enduits en encadrement de baies

- Appuis de fenêtre en béton

- Les cheminées

Le remplacement des dalles de couverture en béton sur les conduits de cheminée par des mitrons en terres cuites. Souches finies à l'enduit ciment.

- Antenne râteau

Préférer une installation de ces équipements, en dehors des espaces visibles depuis l'espace public.

- **Éléments à préserver – Prescriptions à imposer dans le cadre de déclaration préalable ou de permis de construire :**

- L'emprise, l'organisation et les gabarits du bâti existant

- La nature et le traitement des parements de façades

- La forme des toitures

- Les menuiseries en bois munis de petits bois.

- Les pierres chasses roues encadrant l'accès cocher

- L'intégrité de la cour dans sa forme actuelle

- Les baies doivent conserver les volets battants existants ou identiques – L'installation de volets roulant à coffre apparent en façade est proscrite.

- Les accès tant par leurs emplacements que par leur nature.

- Les murs d'enceintes en moellons

- Installation d'évacuation d'équipement

En cas d'installation d'équipement nécessitant des évacuations vers l'extérieur, ne pas réaliser ces sorties sur ou visible depuis l'espace public.



Baies types

Extrait du plan IGN



Extrait de la photo aérienne (Les numéros renvois aux numéros des bâtiments de la notice)



Place du 14 juillet



Identifiant fiche : 008

Localisation :

Adresse : Carrefour D100 dit du « Gros Orme »
95510
Chérence

Code Insee : 95157

Parcelles :

Situation : Périphérie de bourg

Protection : Périmètre de 500m (Eglise CMH)

Dates :

Typologie :

Classe : Lieu public

Type : Place

Fonction actuelle : Place

Implantation : Continuité urbaine

Statut :

Intérêt patrimonial : Élément intéressant

Etat (2017) : Bon

Foncier : Public

– **Etat existant**

La Place du 14 juillet s'inscrit dans la commune de Chérence, en limite Sud, à la jonction de la Départementale 100 et de la voie dénommée Chemin de la Corniche. Elle se positionne ainsi à l'interface entre le village et les surfaces agricoles.



Place depuis la D100

La Place est de forme triangulaire, enherbée, ourlée de tilleuls et d'une petite croix en pierre ; cette dernière présente un socle et un emmarchement à un degré, et un chapiteau de colonne retourné.

Il s'agit d'un espace paysagé, qui n'abrite pas d'usage particulier.



Croix

Cette place constitue néanmoins un élément de repère, qui marque l'entrée dans le bourg de Chérence au niveau de cette frange Sud. Selon les saisons, c'est la masse végétale des tilleuls ou la croix en pierre qui retiendra davantage l'attention.



Végétation caractéristique depuis la D 100

Elle joue également un rôle important dans la vue en provenance du village. Elle crée l'évènement et vient ici marquer la limite du bourg : la perspective y est très cadrée par les murs de clôture des parcelles privées, et la Place arborée avec sa croix centrale vient ponctuer l'extrémité du Chemin de la Corniche avant de laisser place aux étendues cultivées et à leur horizon lointain.



Perspective depuis le chemin des la Corniche

– **Éléments à caractère dénaturant :**

- Maintenir une hauteur de houppier suffisante

Dans le cadre des entretiens des espaces publics, un éclaircissement de la base du houppier permettrait de limiter l'effet de masse procuré par la végétation. Cette opération favorisera une ouverture visuelle plus importante sur l'horizon depuis le chemin de la Corniche. Un repositionnement du panneau de circulation dans l'axe du premier tilleul de l'alignement de droite permettrait de valoriser la croix depuis le chemin de la Corniche.



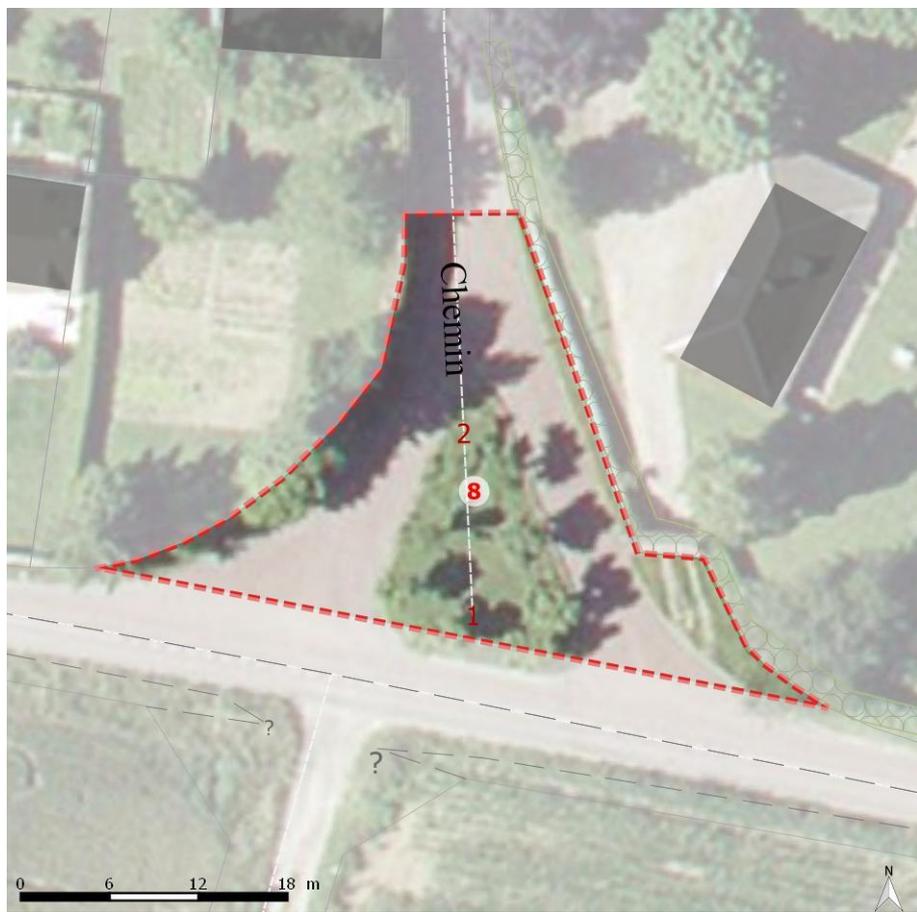
– **Éléments à préserver :**

- Alignement de tilleuls, composition spécifique à cette place

Extrait du plan IGN



Extrait de la photo aérienne (Les numéros renvois aux numéros des bâtiments de la notice)



Abreuvoir – Rue de la Coursoupe



Identifiant fiche : 009

Localisation :

Adresse : Rue de la Coursoupe
95510
Chérence

Code Insee : 95157

Parcelles : A402

Situation : Cœur de bourg

Protection : Périmètre de 500m (Eglise
CMH)

Dates : XXe siècle – Date portée sur
le mur : 1904

Typologie :

Classe : Patrimoine lié à l'eau

Type : Auge – Abreuvoir

Fonction actuelle : Ornementation

Implantation : A l'alignement / En continuité
urbaine

Statut :

Intérêt patrimonial : Intérêt communal

Etat (2017) : Bon

Foncier : Public

– Etat existant

Cet ensemble est situé au cœur du village de Chérence, rue de la Coursoupe, en vis-à-vis du Prieuré et en contrebas du verger du village.

Il est composé :

- d'un abreuvoir (1) implanté légèrement en retrait de la voie ; il s'agit d'un bassin de forme allongée, en ciment, légèrement surélevé par rapport au sol,
- il est accompagné d'un bassin de vidange (2), perpendiculaire, à sa gauche,
- et d'une pompe à eau à bras (3) un peu plus loin à droite, équipée d'une pierre margelle munie d'une grille permettant d'absorber le surplus d'eau. De part et d'autre de la pompe, deux petites alcôves, voutées, de plein cintre, sont closes par des portes en bois, pleines, blanches.



Abreuvoir (1)

Au niveau de son enveloppe :

- il est adossé au mur de soutènement du verger communal, en moellons de pierre calcaire à joints beurrés, partiellement noirci par des remontées capillaires, et surmonté d'un garde-corps métallique à double lisse horizontale verte ; l'espace « avant », qui le sépare de la route, est quant à lui pavé ; autrefois dédié à la mise à l'abreuvoir des bêtes, il sert aujourd'hui au stationnement ponctuel.



Bassin de vidange (2)



Pompe à bras (3)

– **Éléments à caractère dénaturant – Recommandations à prendre en compte dans le cadre de déclaration préalable ou de permis de construire :**

Les travaux de rénovations d'ouvrages

Lors de la rénovation il est impératif de garder une cohérence entre les matériaux en place et ceux utilisés pour la rénovation.

- Beurrage des maçonneries au mortier de ciment à remplacer par un mortier bâtard de chaux blanche et sable de rivière locale.



Mur de soutènement entre le verger et l'abreuvoir

– **Éléments à préserver – Prescriptions à imposer dans le cadre de déclaration préalable ou de permis de construire :**

– L'emprise, l'organisation et les gabarits des éléments existants

– Les espaces minéraux générés

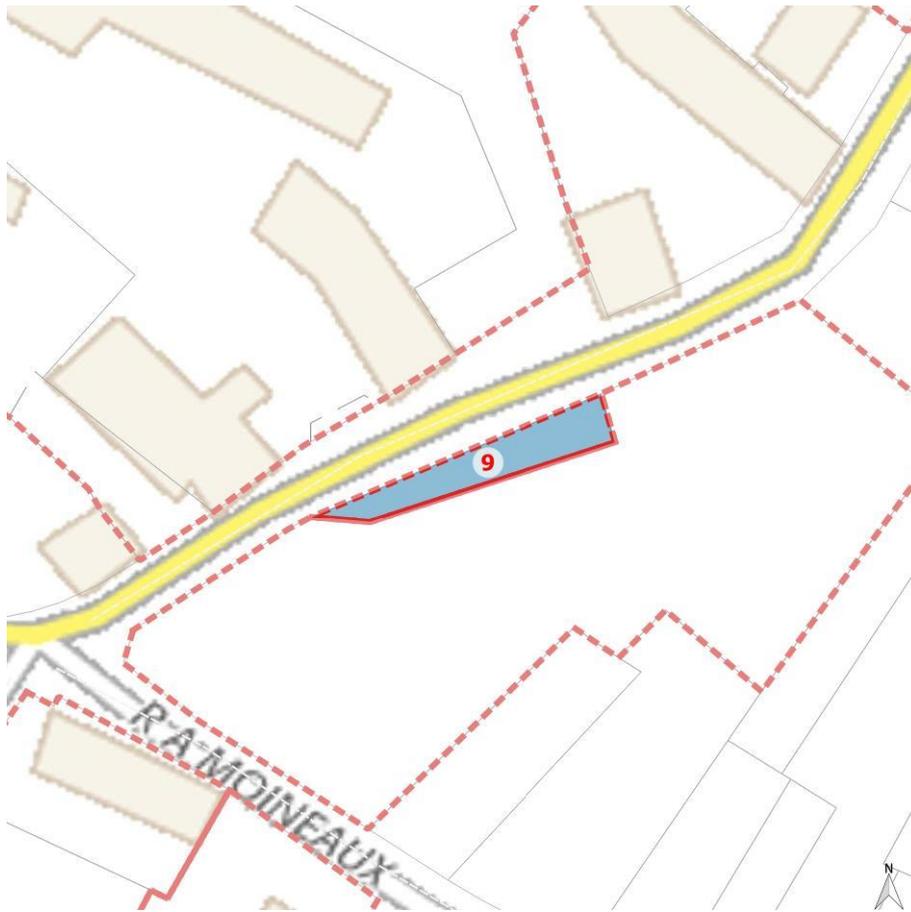
– La fontaine à bras

– L'écriteau « 1904 »



Écriteau « 1904 »

Extrait du plan IGN



Extrait de la photo aérienne (Les numéros renvois aux numéros des bâtiments de la notice)



Grange – Rue des Jardins



Identifiant fiche : 010

Localisation :

Adresse : Rue des Jardins
95510
Chérence

Code Insee : 95157

Parcelles : A267

Situation : Isolé

Protection : Périmètre de 500m (Eglise
CMH)

Dates : XIXe siècle

Typologie :

Classe : Patrimoine lié à la terre

Type : Bâti agricole divers

Fonction actuelle : Grange / Rangement

Implantation : En retrait / En discontinuité

Statut :

Intérêt patrimonial : Élément intéressant / Repère
visuel dans le paysage

Etat (2017) : Bon

Foncier : Privé



– **Etat existant**

La construction se situe dans le village de Chérence, en entrée Sud-Ouest en provenance de la Roche-Guyon.

Positionnée rue des Jardins, il s'agit d'une petite grange (1), dont l'isolement en fait un évènement singulier dans le linéaire de la voie qui « plonge » vers le village, et le paysage naturel de prairie qui le précède.

Implantée en bord de route, son orientation ne respecte aucun alignement par rapport à l'espace public.

Elle présente deux niveaux, un rez-de-chaussée + combes avec encuvement. Ses élévations sont en moellons de pierre calcaire, à joints beurrés, avec des chaînages d'angles ; c'est par un de ses pignons aveugles, qu'elle marque la perspective d'approche du village.

En façade, côté village, une porte en bois blanc à double battant s'impose en rez-de-chaussée,

avec un système de fermeture traditionnel en fer forgé ; l'étage sous combles profite d'une fenêtre gerbière permettant d'accéder au grenier – fermée par un volet en bois blanc à un battant, et avec un appui en pierre. Une imposante poutre en bois fait office de linteau entre les deux niveaux. Le tout est couronné d'une toiture deux pans en tuiles mécaniques rouges (grand moule) avec solins au mortier de ciment.



Vu de la grange depuis la route rd100

– **Éléments à caractère dénaturant – Recommandations à prendre en compte dans le cadre de déclaration préalable ou de permis de construire :**

Les travaux de rénovations d'ouvrages

Lors de la rénovation il est impératif de garder une cohérence entre les matériaux en place et ceux utilisés pour la rénovation.

- Beurrage des maçonneries au mortier de ciment à remplacer par un mortier bâtard de chaux blanche et sable de rivière locale.

- Les couvertures

Les couvertures en tuiles mécaniques à remplacer par des tuiles plates traditionnelles.

– **Éléments à préserver – Prescriptions à imposer dans le cadre de déclaration préalable ou de permis de construire :**

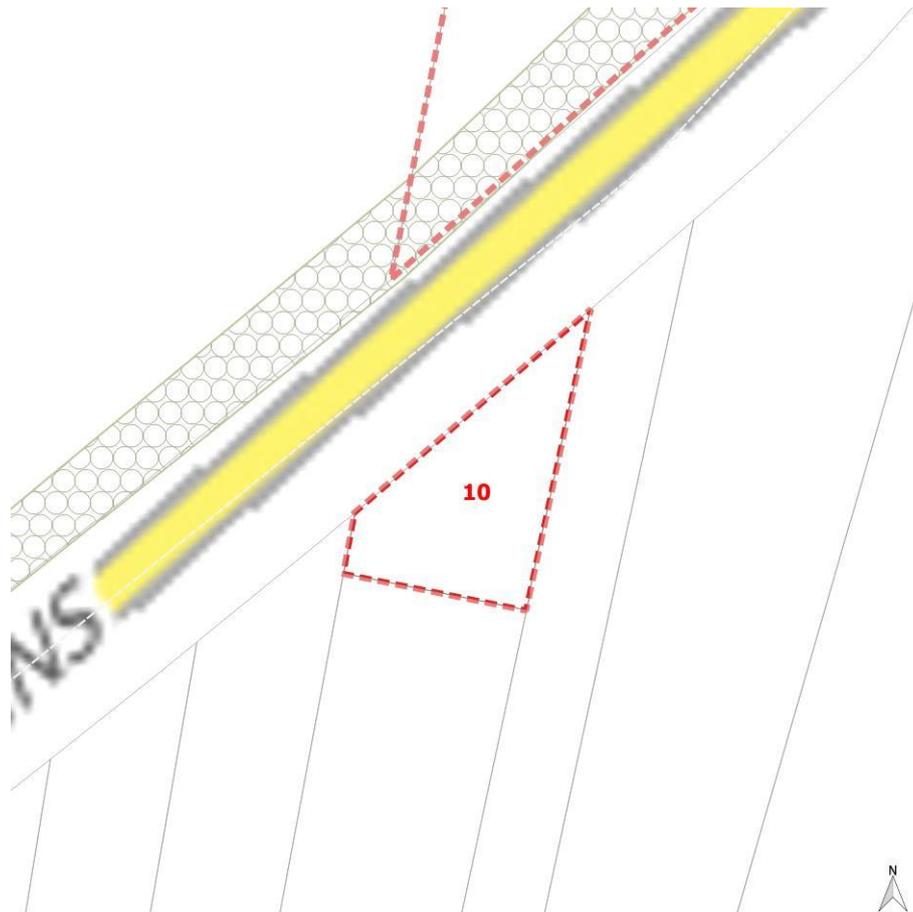
– L'emprise, l'organisation et le gabarit du bâti existant

– La nature et le traitement des parements de façades

– La forme des toitures

– Les baies doivent conserver les volets battants existants ou identiques.

Extrait du plan IGN



Extrait de la photo aérienne (Les numéros renvois aux numéros des bâtiments de la notice)



Verger communautaire – Rue de la Coursoupe



Identifiant fiche : 011

Localisation :

Adresse : Rue de la Coursoupe
95510
Chérence

Code Insee : 95157

Parcelles : A403

Situation : Cœur de bourg

Protection : Périmètre de 500m (Eglise
CMH)

Dates :

Typologie :

Classe : Lieu public

Type : Verger éducatif

Fonction actuelle : Verger

Implantation : Angle de rue

Statut :

Intérêt patrimonial : Élément intéressant

Etat (2017) : Bon

Foncier : Public

– Etat existant

La commune de Chérence souhaite mettre en place un verger communal sur une parcelle non construite en cœur de bourg ; desservie par les rues de la Coursoupe et à Moineaux, elle se positionne en vis-à-vis du Prieuré Saint-Benoit, et jouxte l'ancien abreuvoir et le petit espace public associé.

Cette emprise présente une topographie singulière : à hauteur de voirie rue à Moineaux, elle se déverse vers la rue de la Coursoupe, tout en y demeurant en surplomb au niveau de l'abreuvoir.



Emprise en limite de voirie

Les limites

Cette emprise présente différents traitements en limite, murs de pierre (4), grillages (5&7), balustrades à lisse horizontale (6).

Ces séquences, pour certaines banalisantes (grillages), pour d'autres qualitatives (murets), offrent des ouvertures visuelles sur la parcelle, un gros avantage pour l'intégrer aux perceptions du village, d'autant lorsqu'elle sera mise en valeur.

Deux accès sont identifiés et matérialisés par des portails en bois ajouré (3), à l'intersection des deux voiries et à proximité de l'entrée du prieuré.



Mur de pierre rue à Moineaux



Portail rue de la Coursoupe

La végétation

Une végétation est déjà présente au sein de la parcelle, composée de fruitiers (1) implantés dans une prairie fleurie, et une haie accompagne le muret qui se positionne entre l'abreuvoir et l'accès rue de la Coursoupe.

Ces éléments constituent une belle amorce au projet de verger communautaire souhaité par la commune.



Panorama sur la végétation de la parcelle

- **Éléments à caractère dénaturant :**

Les nombreuses typologies de limites.

Les limites de la parcelle sont composées de nombreux profils. Cinq natures de clôtures sont présentes sur un linéaire d'une centaine de mètres : Mur en pierre, portail bois, grillage simple torsion, grillage maille carrée, rambarde métallique.

Une simplification de ces limites serait nécessaire en fonction de l'existant et des contraintes physiques de la parcelle. Ainsi l'association de deux typologies permettrait d'uniformiser les limites de la parcelle en privilégiant les murs de pierres et les lisses métalliques. Une exception pourrait être envisagée pour les deux accès, aujourd'hui matérialisés par des portails en bois à barreaudage vertical.



Grillage simple



Rambarde métallique



Grillage mail carrée, portail bois et mur de pierre

– **Éléments à préserver :**

Les arbres fruitiers :

Végétation principale de l'emprise, ces fruitiers viennent composer le paysage de la parcelle et participent à l'animation de ce secteur du bourg. Visibles depuis les différentes voiries en limite de parcelle ils peuvent être perçus de façon atypique, en contreplongée, depuis l'abreuvoir et la fontaine.



Végétation existante



Fruitiers depuis la rue de la Coursoupe

Extrait du plan IGN



Extrait de la photo aérienne (Les numéros renvois aux numéros des bâtiments de la notice)



Ancienne Maison de Vigneron – 4 rue de l'église



Identifiant fiche : 012

Localisation :

Adresse : 4 rue de l'église
95510
Chérence

Code Insee : 95157

Parcelles : A1410

Situation : Cœur de bourg

Protection : Périmètre de 500m (Eglise
CMH)

Dates : XIXe siècle

Typologie :

Classe : Patrimoine lié à la terre

Type : Maison de Vigneron

Fonction actuelle : Habitation

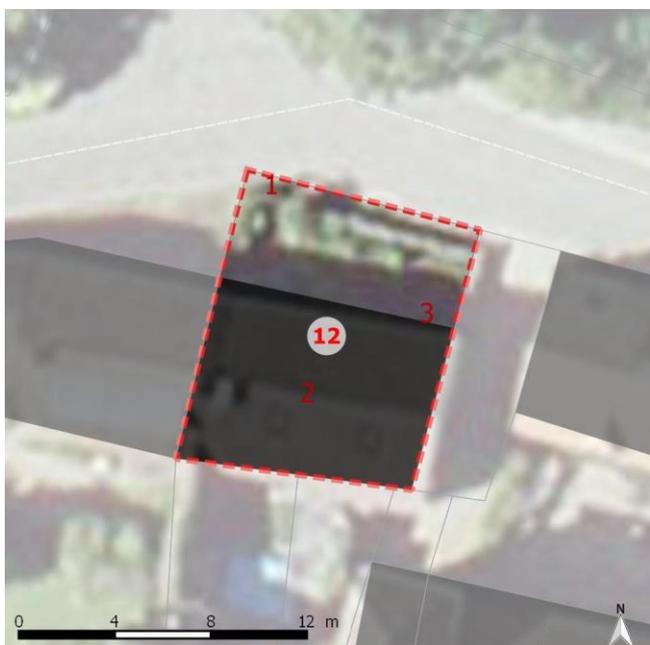
Implantation : En retrait / En continuité
urbaine

Statut :

Intérêt patrimonial : Élément intéressant

Etat (2017) : Bon

Foncier : Privé



– Etat existant

Cette construction se positionne dans le village de Chérence, rue de l'église, dans un secteur compris entre la mairie et l'église. Elle est répertoriée comme pouvant être une ancienne maison de vigneron.

À l'Ouest, cette bâtisse est mitoyenne à une autre, à l'Est un passage permet d'accéder à d'autres propriétés situées à l'arrière. Implantée en léger retrait de rue, un jardinet prend place sur le devant, qui allie végétation et aménagements authentiques ; il est entouré d'un muret en moellons de pierre calcaire qui marque la délimitation avec l'espace public, dans lequel un portillon (1) menant à la porte d'entrée : en bois traité, il est fixé à des pilastres en pierres de taille, surmontés d'un linteau en bois.

Cette maison (2) présente une hauteur de façade de deux niveaux + combles ; l'ensemble est en moellons de pierre calcaire à joints beurrés.

Des différences de niveaux sont perceptibles en façade en rez-de-chaussée : à gauche, une porte caractéristique (3) de vigneron (passage arrondi) en bois brut, permet d'accéder à un cellier en contrebas ; à droite, l'accès à la porte d'entrée surélevée se fait par un petit escalier extérieur en pierre ; une autre porte de cellier jouxte ce petit perron, plus encaissée que son homologue, mais de même profil.

Au premier niveau d'habitation :

- En façade sur rue : une porte et une fenêtre sont blotties sur la droite, en bois naturel, à petits bois, avec volets assortis à double battant ; l'appui de fenêtre est en briques, l'encadrement enduit ;
- Sur le pignon Est, une fenêtre est également présente en bois naturel foncé, à petits bois, avec volets assortis à double battant ; l'appui et l'encadrement sont en enduit ciment.

Au second niveau : deux fenêtres sont présentes, en bois naturel foncé, à petits bois, avec volets assortis à double battant ; leurs appuis et leurs encadrements sont enduits.

La maison présente une toiture deux pans en tuiles plates, ponctuée sur l'arrière d'une cheminée enduite et couverte d'une plaque béton et briques jaunes flammées.

– **Éléments à caractère dénaturant – Recommandations à prendre en compte dans le cadre de déclaration préalable ou de permis de construire :**

Les travaux de rénovations d'ouvrages

Lors de la rénovation il est impératif de garder une cohérence entre les matériaux en place et ceux utilisés pour la rénovation.

- Les cheminées

Le remplacement des dalles de couverture en béton sur les conduits de cheminée par des mitrons en terres cuites

– **Éléments à préserver – Prescriptions à imposer dans le cadre de déclaration préalable ou de permis de construire :**

– L'emprise, l'organisation et les gabarits du bâti existant

– La nature et le traitement des parements de façades

– Les espaces végétalisés générés devant la construction

– La forme de la toiture

– Les menuiseries en bois munis de petits bois.

– Les baies doivent conserver les volets battants existants ou identiques – L'installation de volets roulant à coffre apparent en façade est proscrite.

– Les accès tant par leurs emplacements que par leur nature.

– Les murs d'enceintes en moellons

– Les nouveaux percements de baie

- Le rythme des ouvertures – il sera possible d'en créer des nouvelles en conservant ce rythme et les proportions/dimensions des baies existantes. Les percements de baie en façade doivent reprendre impérativement le système constructif des percements des façades concernées de façon à conserver la cohérence de l'ensemble. Les proportions ne devront pas être plus larges que hautes.

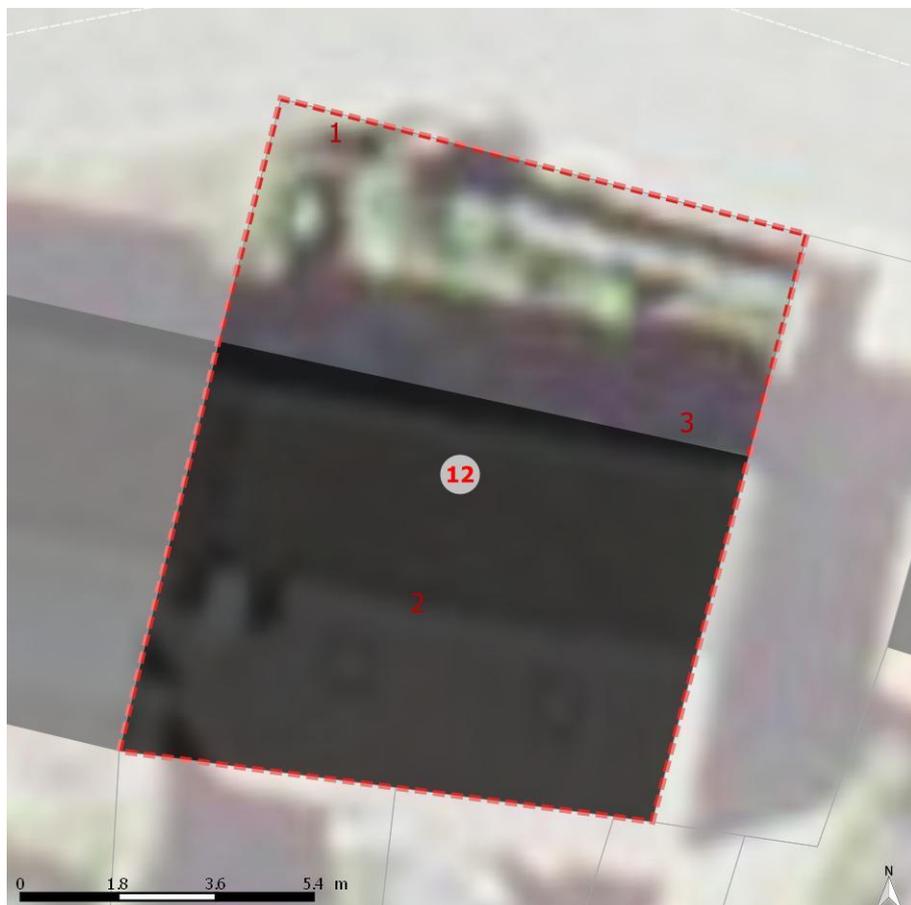
– Installation d'évacuation d'équipement

En cas d'installation d'équipement nécessitant des évacuations vers l'extérieur, ne pas réaliser ces sorties sur ou visible depuis l'espace public.

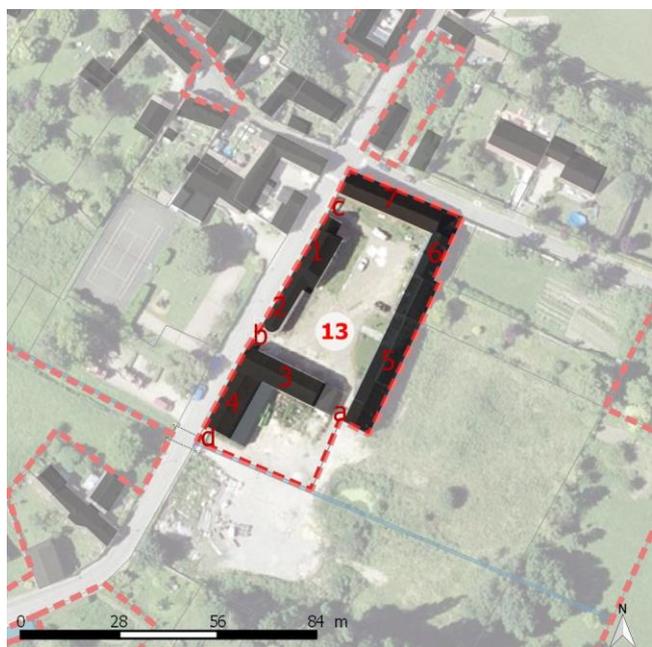
Extrait du plan IGN



Extrait de la photo aérienne (Les numéros renvois aux numéros des bâtiments de la notice)



Ferme de la Coursoupe – 2 rue de la Coursoupe



Identifiant fiche : 013

Localisation :

Adresse : 2 rue de la Coursoupe
95510
Chérence

Code Insee : 95157

Parcelles : A366

Situation : Cœur de bourg

Protection : Périmètre de 500m (Eglise
CMH)

Dates : XIXe siècle, post cadastre
napoléonien

Typologie :

Classe : Patrimoine lié à la terre

Type : Ferme

Fonction actuelle : Habitation

Implantation : A l'alignement / En continuité
urbaine

Statut :

Intérêt patrimonial : Élément intéressant

Etat (2017) : Bon / Moyen

Foncier : Privé

– Etat existant

Cette propriété est située à Chérence, dans le cœur de bourg, à l'intersection de la rue de la Coursoupe et du Sentier de la Nourrée, en vis-à-vis du Foyer Rural.

Il s'agit d'une ancienne exploitation agricole, imposante, composée de plusieurs bâtiments disposés autour d'une cour fermée rectangulaire.

Les bâtiments sont fortement connectés, et s'interrompent seulement pour permettre **les accès et circulations** :

- le premier se situe au sein même de la propriété (a), au Sud-Est de la cour, et permet d'aller aux pâtures attenantes à la ferme ;

- les trois autres se positionnent rue de la Coursoupe :

- un accès cocher (b), au Sud-Ouest de la cour, présente un portail en fer forgé blanc, à deux battants, à barreaux verticaux pour les deux tiers supérieurs ; fixé à deux pilastres en pierre de taille avec chapiteaux, et bordés de pierres chasse-roues.

- un accès cocher et piéton (c), au Nord-Ouest de la cour, offre un portail blanc en bois plein à double battant ; il est bordé de part et d'autre de deux pierres chasse-roues tandis qu'un bloc monolithe posé au centre empêche le passage ; il est accompagné à gauche d'accès piéton qui se matérialise sous la forme d'un portillon en bois plein, blanc. Le tout est fixé aux pilastres/mur en pierres de taille, et couronné d'un porche à double linteau bois recouvert de tuiles plates.

- un dernier accès (d) prend place à l'extrémité Sud-Ouest de la propriété : il ne communique pas avec la cour - puisqu'il se positionne contre un bâtiment accolé aux autres mais en excroissance par rapport à eux : un portail bas, en fer blanc, à un battant, prend appui sur la grange et se ferme sur un mur de clôture en moellons.

Les bâtiments offrent quant à eux plusieurs séquences :

- **Le long de la rue de la Coursoupe**

Deux bâtiments contigus s'élèvent entre les accès (b) et (c) :

Le premier (1), contigu à l'accès (c) présente deux niveaux avec combles, et une façade en moellons de pierre calcaire à joints beurrés avec des chaînages d'angle, et couronnée d'une corniche. Elle est ponctuée de quelques ouvertures surmontées de linteaux en bois brut, avec des appuis bois ou pierre, et closes de volets en bois blanc à un ou deux battant(s).

La toiture est à deux pans en tuiles mécaniques à petit moule.

Le deuxième (2) présente, lui, un seul niveau avec combles bas, le gabarit du garage pour matériel agricole ; son pignon Sud, près du portail (b) est arrondi. Sa façade est en moellons de pierre calcaire, à joints beurrés, entièrement aveugle. Sa toiture est à deux pans en tuiles plates, avec une poterie ponctuant l'extrémité Sud de la faîtière.

Entre (1) et (2), le bâtiment de jonction offre une continuité dans la composition de la façade, et une distinction dans la toiture tout en opérant une délicate suture : d'abord en appentis contre le bâtiment (1), puis à deux pans en orientation longitudinale comme le bâtiment (2), il est en tuiles mécaniques. Une ouverture s'y positionne en partie inférieure de façade, avec menuiserie en bois blanc à petits bois, doublée de barreaux de sécurité en fer forgé blanc.

Formant la limite Sud de la cour, un autre bâtiment (3) est, lui, perpendiculaire à la voie, affichant donc son pignon sur la rue, et deux niveaux + combles. Ses élévations sont en moellons de pierre calcaire à joints beurrés. Le pignon est ponctué d'une large fenêtre au rez-de-chaussée et d'une porte meunière à l'étage. Une petite maçonnerie arrondie a été ajoutée, en moellons et couronnée d'une toiture en tuiles plates, afin d'assurer la connexion au portail (b) ; elle répond à l'architecture du pignon sud du bâtiment (2).

Des corniches surplombent les façades principales. La façade sur cour a été percée pour l'accès de trois engins, en créant des poteaux et un linteau en pierres de taille.

La toiture du bâtiment est à deux pans en tuiles plates.

Enfin, dans la continuité Sud de ce bâtiment, de nouveau dans le prolongement de la route, une grange (4) se positionne en front-à-rue. En moellons de pierre calcaire, à joints beurrés, sa façade est ponctuée de trois portes meunières avec des linteaux faisant office de sablières ; les appuis sont en pierre, les volets en bois blanc à un battant.

La couverture est à deux pans, en tuiles mécaniques.

- **En retrait de rue**

Entre la cour et la pâture qui se développe à l'arrière du corps de ferme, un autre linéaire de bâtiments (5 et 6) prend place. Le bâtiment (5) est en moellons de pierre calcaire à joints beurrés, avec des chaînages d'angles, et de deux niveaux + combles. La construction est disparate, dans sa maçonnerie, fruit de différentes évolutions pour aboutir à un gabarit unique aujourd'hui. De multiples ouvertures ponctuent cette façade, réparties de façon irrégulière, certaines d'entre elles ont également subi des modifications, selon les usages faits du bâtiment – autrefois agricole, aujourd'hui habitat... Des tirants métalliques sont également visibles.

La toiture est à deux pans en ardoises ou en tuiles mécaniques selon les portions.

Dans le prolongement Nord du bâtiment (5), le logis (6) est peu visible depuis l'espace public. De conception plus raffinée, il est entièrement en pierres de taille, avec deux niveaux et des combles.

Des corniches sont présentes en sommet de façade.

Les ouvertures sont réparties de façon régulière, symétrique, alignées verticalement... les encadrements sont en pierre de taille, les appuis légèrement saillants, les linteaux à 4 claveaux et clés simples ; les menuiseries sont en bois blanc et à petits bois.

La toiture est à deux pans, en ardoise. Elle est ponctuée d'une lucarne jacobine à fronton et d'un châssis de toit. Des cheminées en briques rouges s'appuient sur les pignons. Un ouvrage en zinguerie orne le dessous du chéneau.

- **Perpendiculaire à la rue de la Coursoupe et longeant le Sentier de la Nourrée**

Enfin, entre le portail (c), et se raccordant au logis, une dernière dépendance (7) ferme la cour au Nord, qui se développe le long du Sentier de la Nourrée. La construction est en moellons de pierre calcaire à joints beurrés, avec des chaînages d'angles, et des corniches en amont des élévations. Quelques ouvertures ponctuent les façades, avec des encadrements enduits, et des appuis en pierres monolithes ; elles sont closes par des volets en bois blanc. Le pignon de la construction, sur la rue de la Coursoupe, est aveugle, entièrement colonisé par une végétation grimpante. La toiture à deux pans est en tuiles mécaniques.

– **Éléments à caractère dénaturant – Recommandations à prendre en compte dans le cadre de déclaration préalable ou de permis de construire :**

Les travaux de rénovations d'ouvrages

Lors de la rénovation il est impératif de garder une cohérence entre les matériaux en place et ceux utilisés pour la rénovation.

- Beurrage des maçonneries au mortier de ciment à remplacer par un mortier bâtard de chaux blanche et sable de rivière locale.

- Tableau et contour de baie réalisé au mortier de chaux blanche, masquant la pierre.

- Modification de baie/passage

Modification de la baie sur pignon du bâtiment 3 – Enduit ciment en linteau et tableau.

- Les couvertures

Les couvertures en tuiles mécaniques à remplacer par des tuiles plates traditionnelles.

– **Éléments à préserver – Prescriptions à imposer dans le cadre de déclaration préalable ou de permis de construire :**

– L'emprise, l'organisation et les gabarits du bâti existant

– La nature et le traitement des parements de façades

– La forme des toitures

– Les menuiseries en bois.

– Les chaînages verticaux

– Les pierres chasses roues encadrant l'accès cocher

– L'intégrité de la cour dans sa forme actuelle

– Les baies doivent conserver les volets battants existants ou identiques – L'installation de volets roulant à coffre apparent en façade est proscrite.

– Les accès tant par leurs emplacements que par leur nature.

– Les murs d'enceintes en moellons

– Les nouveaux percements de baie

- Le rythme des ouvertures – il sera possible d'en créer des nouvelles en conservant ce rythme et les proportions/dimensions des baies existantes. Les percements de baie en façade doivent reprendre impérativement le système constructif des percements des façades concernées de façon à conserver la cohérence de l'ensemble. Les proportions ne devront pas être plus larges que hautes.

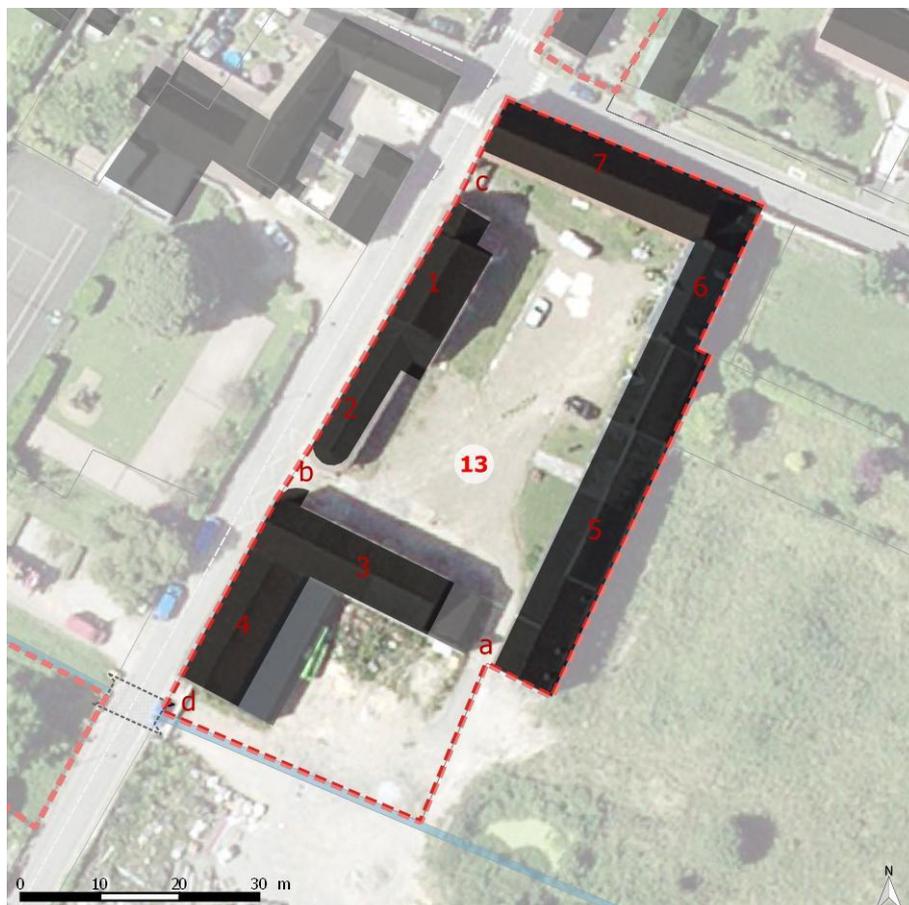
– Installation d'évacuation d'équipement

En cas d'installation d'équipement nécessitant des évacuations vers l'extérieur, ne pas réaliser ces sorties sur ou visible depuis l'espace public.

Extrait du plan IGN



Extrait de la photo aérienne (Les numéros renvois aux numéros des bâtiments de la notice)



Château Maigret - 3 chemin du Tertre St Denis



Identifiant fiche : 014

Localisation :

Adresse : 3 chemin du Tertre St Denis
95510

Chérence

Code Insee : 95157

Parcelles : A1484, A1485, A1486, A1487,
A1491

Situation : Cœur de bourg / Excentré

Protection : Périmètre de 500m (Eglise
CMH)

Dates : Fin XIXe siècle

Typologie :

Classe : Patrimoine civil

Type : Villégiature - Château

Fonction actuelle : Habitation

Implantation : En retrait / Continuité urbaine

Statut : Edifice singulier

Intérêt Bon

patrimonial : Privé

Etat (2017) :

Foncier :



- Etat existant

Cette propriété dénommée « Château Maigret » est implantée dans le bourg de Chérence, en périphérie Est ; son accès principal se situe Chemin du Tertre Saint-Denis, et son emprise rejoint le Sentier de la Nourrée au Nord et en partie la Rue de l'Eglise au Sud.

Les deux bâtiments principaux se positionnent à l'Est de la propriété. La partie centrale (C) est composée d'une vaste pelouse ornée d'un hêtre pourpre à grand développement (1), les périphéries Nord et Sud (A et D) sont arborées.

Le parc présente des singularités :

Depuis la rue de l'Eglise :

Au sud de la parcelle, un espace densément boisé (A), abrite -sous couvert végétal- un court de tennis (2).

La densité de la lisière boisée apporte une ambiance forestière en limite de voirie, occultant toute perspective au sein de la propriété.

Depuis le Chemin du Tertre Saint-Denis :

Au Sud des bâtiments, cette frange végétale s'amenuise (3) et laisse apparaître des axes de vues sur l'espace central où domine la pelouse (C).

L'entrée dans la propriété (B) se fait par un portail en fer forgé qui est en léger retrait du mur ceinturant la propriété (4) ; ses barreaux en partie supérieure permettent la vue dans la propriété : les aménagements allient fonctionnalité (circulation et stationnement) et paysagement ; un double alignement de tilleuls élagués en « têtards » marque l'allée principale de la propriété (5).

On entrevoit des plantations et des massifs arbustifs en pied de façades et près des bâtiments.

En progressant, au Nord des bâtiments, la perspective évolue : un mur en moellons de pierre calcaire, ponctué d'une dépendance également en moellons à joints beurrés, forment la limite de propriété... la composition est ici minérale, seule une végétation éparse émerge par touches...



Ouverture visuelle vers le centre du parc



Entrée de la propriété



Allée principale et double alignement de tilleuls

Depuis le sentier de la Nourée :

Le jardin s'ouvre visuellement au-dessus du muret qui délimite la propriété dans cette partie Nord, avec des perspectives très qualitatives.

La frange arborée offre ici une particularité avec la présence d'un important bosquet de pins en première moitié de section (6). Cette végétation atypique marque le paysage avec la verticalité des troncs ; s'y ajoutent des houppiers, dont la grande hauteur permet également des ouvertures visuelles, tout en proposant un couvert végétal dense... ces éléments composent un tableau d'une grande qualité et crée également une ambiance particulière.

L'autre moitié de ce linéaire est occupée par des marronniers. (7)



Ouverture visuelle vers le centre du parc

Depuis ce point de vue Nord, la composition de l'aménagement se révèle :
La vaste emprise de pelouse (C) propose un relief et différents modelés de terrain (D) parsemés de bouquets arbustifs et ponctués de nombreuses essences d'arbres isolés (hêtre pourpre, peupliers, pins, marronniers, tilleuls...) (8)
L'ambiance générale est qualitative et soignée.



Panorama depuis le sentier de la Nourrée

– **Éléments à caractère dénaturant :**

Le traitement du pied de mur aux abords du portail.

Cet espace s'inscrit en retrait de la voirie et possède une certaine épaisseur favorable à la plantation d'une végétation. Un aménagement similaire à ceux déjà existants en limite des bâtiments de la propriété, soulignerait l'entrée de la propriété et apporterait une continuité avec les aménagements inscrits dans la parcelle.



Emprise disponible pour une végétalisation en bordure de voirie

- Éléments à préserver :

- L'organisation qualitative de l'espace central

Cet espace est constitué d'une vaste emprise de pelouses, ponctuée de quelques arbres en isolé de grand développement. Cet aménagement central vient qualifier par sa simplicité l'ensemble des autres composantes du paysage : limite de propriété boisée, espace forestier au sud de la parcelle et secteurs nord, planté et vallonné.

Cette emprise de pelouse vient ouvrir la parcelle sur le grand paysage, en offrant des vues et des perspectives sur le paysage environnant. Un espace de respiration est perceptible depuis l'espace public, et souligne le caractère cossu de la propriété.



Pelouse centrale

- Le bosquet de pins, singulier et offrant une ambiance qualitative

Implantée au nord de la propriété, en limite avec le sentier de la Nourrée, cette plantation de pins dénote dans le paysage. L'alignement successif des troncs offre de nombreuses verticalités, fractionnant le paysage et créant des points de vue atypiques et qualitatifs sur les bâtiments et le parc attenant.

Ces arbres présentent un houppier très haut, et le couvert végétal offre un plafond contrastant avec la densité des feuillus à proximité.



Bâtiments perçus au travers des pins



Bosquet de pins depuis le croisement du sentier de la Nourrée et du chemin Tertre Saint Denis

- Le double alignement de tilleuls taillé en accompagnement de l'allée principale

Ce double alignement de tilleuls en entrée de propriété accompagne la circulation et les différents usages depuis la grille de propriété jusqu'en limite du château. Cette structure végétale participe à l'ambiance qualitative et statutaire de la propriété.



Alignement en période végétative, source Google Street View

Habitation – 1 rue de l'église



Identifiant fiche : 015

Localisation :

Adresse : 1 rue de l'église
95510
Chérence

Code Insee : 95157

Parcelles : A407 et A408

Situation : Cœur de bourg

Protection : Périmètre de 500m (Eglise
CMH)

Dates :

Typologie :

Classe : Patrimoine civil

Type : Habitation

Fonction actuelle : Habitation

Implantation : A l'alignement / En continuité
urbaine

Statut :

Intérêt patrimonial : Habitat typique

Etat (2017) : Bon

Foncier : Privé

– Etat existant

Cette propriété est située dans la commune de Chérence, en cœur de village, à la jonction de la rue de l'Eglise et de la Sente de l'Abreuvoir.

Elle abrite un logis (1) au Sud-Ouest et une dépendance (2) au Sud-Est en limite d'espace public ; entre les deux, une cour (a).

L'accès se fait par la rue de l'Eglise, via deux portails à double battant en bois brut, l'un piéton, l'autre véhiculaire, qui ponctuent un mur de clôture, en moellons de pierre calcaire à joints affleurants. En continuité Nord, un jardin : protégé de l'espace public par un mur également en moellons de pierre calcaire, il bénéficie d'un accès par la Sente de l'Abreuvoir, qui se matérialise par un portail en bois vert contigu à la maison

La façade principale du logis (1) est orientée Sente de l'Abreuvoir, et son pignon sur la rue de l'Eglise, le tout en front-à-rue. La bâtisse est en moellons de pierre calcaire à joints beurrés. Du fait de la déclivité du terrain, des demi-niveaux apparaissent dans les étages, visibles en façade principale par un décalage des baies.

Les baies sont toutes de même composition : menuiseries à petits bois et volets en bois plein, le tout peint en bleu pâle, encadrement enduit, linteau en bois, appui en pierre.

La toiture est à deux pans, en ardoise. Côté Est, sur cour, elle est animée de deux cheminées,

l'une en briques rouges, l'autre enduite au mortier de ciment couronnée de trois mitrons en poterie, d'une lucarne jacobine en moellons prolongeant la façade, et d'un châssis de toit. Côté Ouest, deux châssis de toit permettent d'éclairer les combles.

La dépendance (2) respecte la même orientation que l'habitation, avec pignon rue de l'Eglise. Ses façades sont en moellons de pierre calcaire à joints beurrés, avec des chaînages d'angle, et les baies visibles closes par des volets à double battant en bois marron foncé.

La toiture est en tuiles plates ; seule une cheminée enduite la ponctue sur le pan extérieur, qui se termine par un double rang de briques.

– **Éléments à caractère dénaturant – Recommandations à prendre en compte dans le cadre de déclaration préalable ou de permis de construire :**

Les travaux de rénovations d'ouvrages

Lors de la rénovation il est impératif de garder une cohérence entre les matériaux en place et ceux utilisés pour la rénovation.

- Beurrage des maçonneries au mortier de ciment à remplacer par un mortier bâtard de chaux blanche et sable de rivière locale.
- La finition des joints des murs de clôtures

– **Éléments à préserver – Prescriptions à imposer dans le cadre de déclaration préalable ou de permis de construire :**

- L'emprise, l'organisation et les gabarits du bâti existant
- La nature et le traitement des parements de façades
- Les espaces végétalisés générés entre les constructions
- La forme des toitures
- Les menuiseries en bois munis de petits bois.
- L'intégrité de la cour dans sa forme actuelle
- Les baies doivent conserver les volets battants existants ou identiques – L'installation de volets roulant à coffre apparent en façade est proscrite.
- Les accès tant par leurs emplacements que par leur nature.
- Les murs d'enceintes en moellons
- Les nouveaux percements de baie
 - Le rythme des ouvertures – il sera possible d'en créer des nouvelles en conservant ce rythme et les proportions/dimensions des baies existantes. Les percements de baie en façade doivent reprendre impérativement le système constructif des percements des façades concernées de façon à conserver la cohérence de l'ensemble. Les proportions ne devront pas être plus larges que hautes.
- Installation d'évacuation d'équipement

En cas d'installation d'équipement nécessitant des évacuations vers l'extérieur, ne pas réaliser ces sorties sur ou visible depuis l'espace public.

Extrait du plan IGN



Extrait de la photo aérienne (Les numéros renvois aux numéros des bâtiments de la notice)



Habitation – 1 Sente Proprette



Identifiant fiche : 016

Localisation :

Adresse : 1 sente Proprette
95510
Chérence

Code Insee : 95157

Parcelles : A404

Situation : Cœur de bourg

Protection : Périmètre de 500m (Eglise CMH)

Dates :

Typologie :

Classe : Patrimoine civil

Type : Habitation

Fonction actuelle : Habitation

Implantation : A l'alignement / En continuité urbaine

Statut :

Intérêt patrimonial : Habitat typique

Etat (2017) : Bon

Foncier : Privé

– Etat existant

Cette propriété est située dans la commune de Chérence, en cœur de bourg, sente Proprette, à proximité de l'Eglise.

Elle abrite un logis (1) avec sa façade principale légèrement en retrait de la sente Proprette, et une dépendance (2), perpendiculaire, un peu plus au Sud.

Entre les deux, un accès à une cour est matérialisé par un portail (a) en fer forgé vert, dont le tiers inférieur est plein, et le reste à barreaux – doublés d'une plaque métallique de couleur assortie qui se termine par un motif en arcades.

Le terrain présente une déclivité en direction du Nord, cependant moins prononcée que celle de la Sente, maintenant ainsi le jardin de la propriété -au Nord-Ouest- en surplomb de la rue à Moineaux.

Le logis (1) comporte un niveau, avec un entre-deux végétalisé. Il est en moellons de pierre calcaire - à joints beurrés au mortier de chaux. La façade principale est couronnée d'une corniche en pierre de taille. Les déclivités du terrain et de la Sente, comme pour le jardin, maintiennent le pignon Nord du logis en surplomb de l'espace public. Des tirants ponctuent les différentes façades, ils ont été peints de la même couleur que leur support, les rendant ainsi discrets.

Des baies sont visibles, peu nombreuses, aux encadrements enduits, et closes par des volets en bois verts, assortis au portail.

Plusieurs portions de façades sont végétalisées.

La toiture est à deux pentes, de faible inclinaison, en ardoise, et ponctuée de deux cheminées

enduites couronnées de briques et d'un chapeau béton.

Une petite construction (3) s'accroche au logis, sous la forme d'un appentis orienté vers la sente, avec des élévations de même nature que le corps principal d'habitation, mais dont la façade sur la sente est, elle, en front-à-rue. La toiture mono-pente est en tuiles plates.

Une dépendance (2) se positionne à gauche du portail, perpendiculaire au logis. Elle offre un gabarit rez-de-chaussée + combles, et des élévations en moellons de pierre calcaire à joints secs, avec des chainages d'angles. Les façades principales sont ponctuées de baies, closes par des volets en bois verts, et de tirants en fer forgé. Le pignon sur rue est aveugle, son pied est végétalisé. La toiture à deux pans, est en tuiles plates rouges ; sa charpente a été rectifiée.

– **Éléments à caractère dénaturant – Recommandations à prendre en compte dans le cadre de déclaration préalable ou de permis de construire :**

Les travaux de rénovations d'ouvrages

Lors de la rénovation il est impératif de garder une cohérence entre les matériaux en place et ceux utilisés pour la rénovation.

- Beurrage des maçonneries au mortier de ciment à remplacer par un mortier bâtard de chaux blanche et sable de rivière locale (angles bâtiment 2).
- Solin au mortier de ciment pour l'étanchéité entre le mur et la couverture, à remplacer par un solin en mortier bâtard de chaux blanche en cohérence avec les joints de maçonnerie.

- Les cheminées

Le remplacement des dalles de couverture en béton sur les conduits de cheminée par des mitrons en terres cuites

– **Éléments à préserver – Prescriptions à imposer dans le cadre de déclaration préalable ou de permis de construire :**

- L'emprise, l'organisation et les gabarits du bâti existant
- La nature et le traitement des parements de façades
- La forme et la nature des toitures (bâtiment 1 ardoise, bâtiment 2 et 3 tuiles plates)
- Les chaînages verticaux (Angles du bâtiment 2)
- L'intégrité de la cour dans sa forme actuelle
- Les accès tant par leurs emplacements que par leur nature.
- Les murs d'enceintes en moellons
- Les baies doivent conserver les volets battants existants ou identiques – L'installation de volets roulant à coffre apparent en façade est proscrite.
- Les nouveaux percements de baie
 - Le rythme des ouvertures – il sera possible d'en créer des nouvelles en conservant ce rythme et les proportions/dimensions des baies existantes. Les percements de baie en façade doivent reprendre impérativement le système constructif des percements des façades concernées de façon à conserver la cohérence de l'ensemble. Les proportions ne devront pas être plus larges que hautes.
- Installation d'évacuation d'équipement

En cas d'installation d'équipement nécessitant des évacuations vers l'extérieur, ne pas réaliser ces sorties sur ou visible depuis l'espace public.

Extrait du plan IGN



Extrait de la photo aérienne (Les numéros renvois aux numéros des bâtiments de la notice)



Habitation – 4 rue André Moineaux



Identifiant fiche : 017

Localisation :

Adresse : 4 rue André Moineaux
95510
Chérence

Code Insee : 95157

Parcelles : A405 et A1521

Situation : Cœur de bourg

Protection : Périmètre de 500m (Eglise CMH)

Dates :

Typologie :

Classe : Patrimoine civil

Type : Habitation

Fonction actuelle : Habitation

Implantation : A l'alignement / En continuité urbaine

Statut :

Intérêt patrimonial : Habitat typique

Etat (2017) : Bon

Foncier : Privé

– Etat existant

Cette propriété est située dans la commune de Chérence, en cœur de bourg, près de la rue de la Coursoupe, à l'angle de la rue A. Moineaux et de la Sente de l'Abreuvoir.

Elle abrite deux constructions : un logis (1) implanté en front-à-rue rue André Moineaux, et en retrait, face au porche d'accès, un garage (2), encaissé dans un grand talus.

Le logis (1) présente un gabarit R+1+C, avec sa façade principale exposée rue Moineaux. Il s'agit de deux constructions contiguës initialement, mais un seul volume aujourd'hui, de façade harmonieuse, agrémentée d'un vocabulaire différent. Les élévations sont en moellons de pierre calcaire à joints secs ; des chaînages d'angles relient les façades, et des lignes d'arase sont visibles régulièrement dans l'assemblage. Sur les pignons aveugles, des trous de boulins sont largement visibles.

Les baies se concentrent principalement sur le volume originel Est, avec une porte-fenêtre et trois fenêtres au profil identique à l'étage : menuiseries à petits bois, blanches, encadrement enduit, appui en béton, et volets en bois à double battant blancs. A l'étage, des garde-corps assurent la sécurité de ces ouvertures, à double lisse horizontale en fer forgé noir. Sur le volume originel Ouest, la façade présente uniquement une fenêtre en rez-de-chaussée près du pignon, de composition récente ; elle est complétée d'une toute petite ouverture à l'opposé et en partie haute

de façade.

La toiture est à deux pans, en tuiles mécaniques marron (petit moule), ponctuée de plusieurs cheminées, enduites et couronnées de mitrons en poterie ou pas.

Entre le pignon Ouest et le mur de clôture qui longe la Sente de l'Abreuvoir, se positionne l'accès cocher (a) à la parcelle : il se présente sous la forme d'un portail à deux battants en bois plein, blanc, couronné d'un double linteau en bois – recouvert de tuiles plates sur deux pans étroits.

Il donne accès, en retrait, à une petite construction neuve : un garage (2). En appui sur le mur de clôture Ouest, en moellons de pierre calcaire à joints creux, une surélévation a été réalisée pour créer le pignon de cette annexe. Une porte sectionnelle en acier blanc s'ouvre face à l'accès cocher de la propriété, elle est couronnée d'un linteau enduit. La toiture est à deux pans, en tuiles plates, avec un motif en losange au centre du pan sur cour.

Au sein de la parcelle, un mur de soutènement succède au garage, ponctué d'un escalier : il sépare le jardin (b) en amont, qui se déploie au Sud de la propriété, de la cour (c) globalement au niveau de la rue.

On peut saisir ici une belle perspective, entre le pignon de l'habitation et le garage, avec l'église qui couronne le relief en présence.

– **Éléments à caractère dénaturant – Recommandations à prendre en compte dans le cadre de déclaration préalable ou de permis de construire :**

Les travaux de rénovations d'ouvrages

Lors de la rénovation il est impératif de garder une cohérence entre les matériaux en place et ceux utilisés pour la rénovation.

- Beurrage des maçonneries au mortier de ciment à remplacer par un mortier bâtard de chaux blanche et sable de rivière locale.
- Solin au mortier de ciment pour l'étanchéité entre le mur et la couverture, à remplacer par un solin en mortier bâtard de chaux blanche en cohérence avec les joints de maçonnerie.
- Rénovation des tableaux des fenêtres sur rue du bâtiment 1.

- Les cheminées

Le remplacement des dalles de couverture en béton sur les conduits de cheminée par des mitrons en terres cuites

- Les couvertures

Les couvertures en tuiles mécaniques à remplacer par des tuiles plates traditionnelles.

- Antenne râteau

Préférer une installation de ces équipements, en dehors des espaces visibles depuis l'espace public.

– **Éléments à préserver – Prescriptions à imposer dans le cadre de déclaration préalable ou de permis de construire :**

– L'emprise, l'organisation et les gabarits du bâti existant

– La nature et le traitement des parements de façades (pierre joints sec, trous de boulins)

– La forme des toitures

– Les chaînages verticaux

– Les accès tant par leurs emplacements que par leur nature. (Porche à double linteau couvert de tuile (a))

– Les murs d'enceintes en moellons

– Les baies doivent conserver les volets battants existants ou identiques – L'installation de volets roulant à coffre apparent en façade est proscrite.

– Les nouveaux percements de baie

- Le rythme des ouvertures – il sera possible d'en créer des nouvelles en conservant ce rythme et les proportions/dimensions des baies existantes. Les percements de baie en façade doivent reprendre impérativement le système constructif des percements des façades concernées de façon à conserver la cohérence de l'ensemble. Les proportions ne devront pas être plus larges que hautes.

– Installation d'évacuation d'équipement

En cas d'installation d'équipement nécessitant des évacuations vers l'extérieur, ne pas réaliser ces sorties sur ou visible depuis l'espace public.

Extrait du plan IGN



Extrait de la photo aérienne (Les numéros renvois aux numéros des bâtiments de la notice)



Ferme d'En Haut – Routes des Crêtes



Identifiant fiche : 018

Localisation :

Adresse : Route des crêtes
95510
Chérence

Code Insee : 95157

Parcelles : A325, A326 et A327

Situation : Excentré / Entrée de bourg

Protection : Périmètre de 500m (Eglise
CMH)

Dates : Début XIXe siècle

Typologie :

Classe : Patrimoine lié à la terre

Type : Ferme

Fonction actuelle : Habitation

Implantation : A l'alignement / En
discontinuité

Statut :

Intérêt patrimonial : Elément intéressant, repère
visuel
Bon

Etat (2017) : Privé

Foncier :



– Etat existant

Cette propriété est située dans le village de Chérence, en périphérie Sud-Ouest, et sur les hauteurs, le long de la RD100 aussi appelée Route des Crêtes.

Il s'agit d'une ancienne exploitation agricole, dénommée « Ferme d'En Haut », dont les bâtiments se concentrent au Sud-Ouest de la propriété.

Le long de la route des Crêtes, d'Est en Ouest, se succèdent :

- l'accès (a) à la propriété, qui se positionne à l'angle Sud-Est ; il se poursuit dans l'enceinte de la ferme, par un chemin qui dessine une grande courbe, menant à la cour de ferme ;
- un mur de clôture, en pierre à joints secs, il est recouvert d'un chapeau à quatre rangs de pierres plates ;
- une porte piétonne qui termine le mur et s'appuie sur le pignon du premier bâtiment ;
- un ensemble de bâtiments implantés en front-à-rue, puis qui se retournent perpendiculairement en longeant la limite de propriété Ouest.



Accès depuis la RD100

Ils sont de gabarit identique : rez-de-chaussée, surmonté d'un étage et de combles. Les bâtiments forment un volume très homogène mais se distinguent par la présence de chaînages verticaux, zingueries au niveau des murs de refends, sections de toiture... L'ensemble de la façade sur rue est en moellons de pierre calcaire à joints beurrés dont l'aspect est variable - majoritairement refaits à neuf sur les bâtiments Ouest.

Les baies sont réparties régulièrement, elles forment des groupes homogènes selon les bâtiments, des groupes de 4 – 2 entités au rez-de-chaussée et 2 à l'étage ; toutes sont alignées verticalement, avec des menuiseries en bois à petits bois. Les appuis de fenêtre sont marqués, en enduit. Toutes, sans exception, sont équipées de grilles de sécurité en fer forgé.



Bâtiment en front à rue

Un porche (2) ponctue ce linéaire sur rue des bâtiments. Il est toute hauteur, clos par une porte cochère en bois plein à deux battants, dont le droit intègre une porte piétonne. Des pierres de taille remplacent les moellons d'origine de part et d'autre du passage, faisant office de chasse-roues.

En retour, perpendiculairement, le long de la limite de propriété Ouest, se succèdent du Sud vers le Nord :

- le bâtiment (3) qui marque l'angle, poursuit la même composition qu'en façade sur rue,
- le bâtiment (4) présente le même profil, avec 2 parties distinctes, dont la façade la plus éloignée est aveugle
- la façade du bâtiment (5) a été traitée de la même façon ; elle bénéficie juste de deux petites ouvertures en partie haute.



Retour perpendiculaire (3, 4 et 5)

Un mur de clôture en moellons de pierre calcaire poursuit les bâtiments et clos la propriété en direction du village.

Les toits sont tous à deux pans, avec des variantes :

- bâtiment (1) : tuiles mécaniques rouges (grand moule), avec une cheminée enduite au mortier de ciment et briquettes recouverte d'une dalle béton,
- bâtiment (2) : tuiles mécaniques rouges (grand moule),
- bâtiment (3) composant l'angle Sud-Ouest : tuiles plates rouges, avec deux cheminées enduites crème, briquettes et recouvertes d'une dalle béton,
- bâtiment (4) : tuiles plates rouges, avec deux cheminées briques rouges et dalles béton,
- bâtiment (5) : tuiles plates rouges, avec une cheminée enduite en ciment couronnée d'un chapeau en inox.

Un dernier bâtiment s'élève, une grange (6), isolée des autres : dans le chemin qui mène aux constructions, elle délimite le Nord-Est de la cour. Elle est en moellons de pierre calcaire à joints beurrés, avec des chaînages d'angles. La toiture est à deux pans en tuiles mécaniques marron.

Le restant de la propriété, au Nord et à l'Est, se caractérise par de la prairie ; la proximité des bâtiments et les limites parcellaires sont arborées.

– **Éléments à caractère dénaturant – Recommandations à prendre en compte dans le cadre de déclaration préalable ou de permis de construire :**

Les travaux de rénovations d'ouvrages
Lors de la rénovation il est impératif de garder une cohérence entre les matériaux en place et ceux utilisés pour la rénovation.

- Beurrage des maçonneries au mortier de ciment à remplacer par un mortier bâtard de chaux blanche et sable de rivière locale.

- Appuis de fenêtre en béton du bâtiment 1

- Les cheminées

Le remplacement des dalles de couverture en béton sur les conduits de cheminée par des mitrons en terres cuites

- Les couvertures

Les couvertures en tuiles mécaniques à remplacer par des tuiles plates traditionnelles.



– **Éléments à préserver – Prescriptions à imposer dans le cadre de déclaration préalable ou de permis de construire :**

– L'emprise, l'organisation et les gabarits du bâti existant

– La nature et le traitement des parements de façades

– Les espaces végétalisés générés autour des constructions

– La forme des toitures

– Les menuiseries en bois.

– Les chaînages verticaux

– Les accès tant par leurs emplacements que par leur nature.

– Les murs d'enceintes en moellons.

– L'installation de volets roulant à coffre apparent en façade est proscrite.

– Les nouveaux percements de baie

- Le rythme des ouvertures – il sera possible d'en créer des nouvelles en conservant ce rythme et les proportions/dimensions des baies existantes. Les percements de baie en façade doivent reprendre impérativement le système constructif des percements des façades concernées de façon à conserver la cohérence de l'ensemble. Les proportions ne devront pas être plus larges que hautes.

– Installation d'évacuation d'équipement

En cas d'installation d'équipement nécessitant des évacuations vers l'extérieur, ne pas réaliser ces sorties sur ou visible depuis l'espace public.

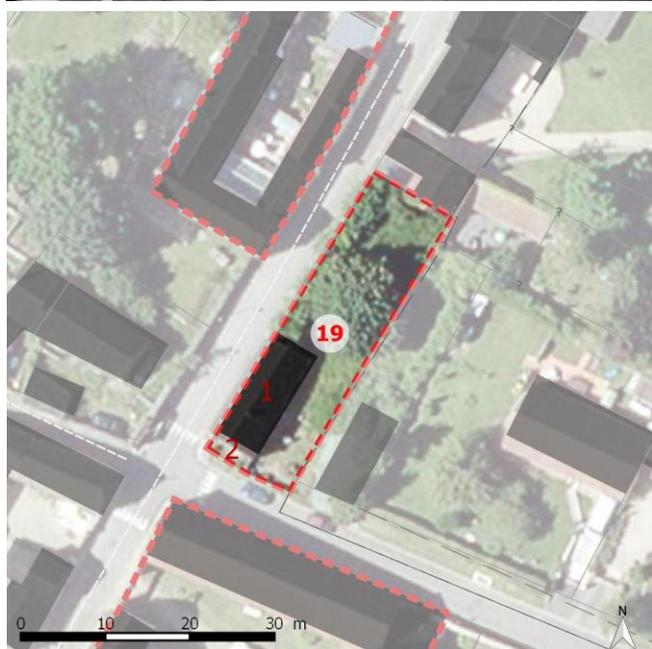
Extrait du plan IGN



Extrait de la photo aérienne (Les numéros renvois aux numéros des bâtiments de la notice)



Ancienne Maison de Vigneron – 4 rue de la Coursoupe



– Etat existant

Cette propriété est située dans la commune de Chérence, dans la partie Nord du village, rue de la Coursoupe, à sa jonction avec le Sentier de la Nourrée.

Il s'agit probablement à l'origine d'une maison de vigneron ; sa façade principale longe la rue de la Coursoupe en front-à-rue, tandis que son pignon Sud sur le sentier est précédé d'un petit escalier et d'un perron.

La construction (1) est surélevée sur un niveau, permettant ainsi de rattraper la pente de la rue, avec des combles, ainsi qu'une cave semi-enterrée. Elle est en moellons de pierre calcaire à joints beurrés, pierres de taille, avec de larges portions enduites en façade principale.

Les baies sont assez nombreuses, réparties de façon irrégulière ; les menuiseries sont en bois blanc, à petits bois, les appuis et tableaux enduits. Trois d'entre elles sont équipées de volets en bois blanc à deux battants. Certaines sont couronnées d'un linteau en bois. Des évolutions sont visibles en façade principale : dans son extrémité Nord, un ancien porche voûté en pierre dont on garde la lecture, a été comblé en intégrant la création d'une fenêtre, tandis que d'autres baies ont également été remaniées.



Façade sur rue (1)

Identifiant fiche : 019

Localisation :

Adresse : 4 rue de la Coursoupe
95510
Chérence

Code Insee : 95157

Parcelles : A482

Situation : Cœur de bourg

Protection : Périmètre de 500m (Eglise
CMH)

Dates : XIXe siècle

Typologie :

Classe : Patrimoine lié à la terre

Type : Maison de vigneron

Fonction actuelle : Habitation

Implantation : A l'alignement / En continuité
urbaine

Statut :

Intérêt patrimonial : Habitat typique

Etat (2017) : Moyen

Foncier : Privé

La maison bénéficie aujourd'hui de deux portes d'entrée, l'une en partie médiane de la façade principale, l'autre -en pignon Sentier de la Nourrée- est desservie par un escalier (2) permettant d'accéder à un perron puis au rez-de-chaussée surélevé. L'escalier, en dalles monolithes, dessine un angle avec le perron, et intervient jusqu'au bord du trottoir ; il protège ainsi l'accès à la cave de la maison - qui se matérialise par une porte en bois brut. Le perron bénéficie d'un garde-corps métallique noir, à fins barreaux verticaux. Cette porte d'entrée sur pignon a conservé ses composantes traditionnelles : en bois plein, blanc, avec une imposte à petits bois, le tout couronné d'un linteau en bois.

La toiture est à deux pans en tuiles mécaniques (petit moule) marron.

Un mur en moellons de pierre calcaire prolonge la construction, le long de la rue de la Coursoupe au Nord, et du sentier sur une toute petite distance vers l'Est, permettant ainsi de clore le jardin qui accompagne la maison.



Escalier (2)

– **Éléments à caractère dénaturant – Recommandations à prendre en compte dans le cadre de déclaration préalable ou de permis de construire :**

Les travaux de rénovations d'ouvrages

Lors de la rénovation il est impératif de garder une cohérence entre les matériaux en place et ceux utilisés pour la rénovation.

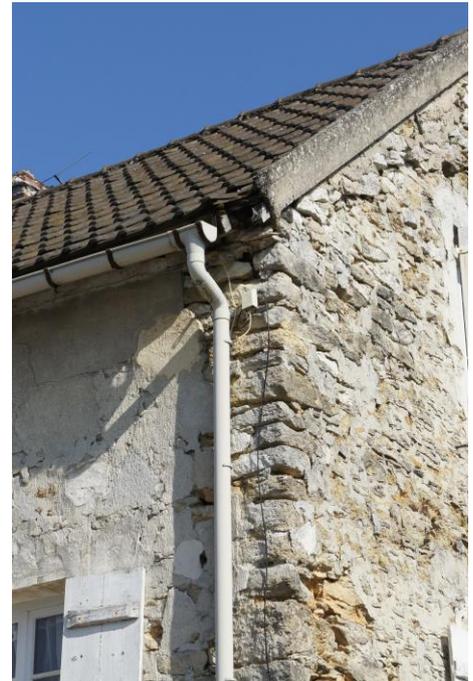
- Beurrage des maçonneries au mortier de ciment à remplacer par un mortier bâtard de chaux blanche et sable de rivière locale.
- Appuis de fenêtre en béton
- Utilisation d'enduit ciment.

- Les cheminées

Le remplacement des dalles de couverture en béton sur les conduits de cheminée par des mitrons en terres cuites

- Les couvertures

Les couvertures en tuiles mécaniques à remplacer par des tuiles plates traditionnelles.



– **Éléments à préserver – Prescriptions à imposer dans le cadre de déclaration préalable ou de permis de construire :**

– L'emprise, l'organisation et les gabarits du bâti existant (Implantation le long de la voie, escalier et perron à l'angle)

– La nature et le traitement des parements de façades

– La forme des toitures

– Les baies doivent conserver les volets battants existants ou identiques – L'installation de volets roulant à coffre apparent en façade est proscrite.

– Les accès tant par leurs emplacements que par leur nature.

– Les nouveaux percements de baie

- Le rythme des ouvertures – il sera possible d'en créer des nouvelles en conservant ce rythme et les proportions/dimensions des baies existantes. Les percements de baie en façade doivent reprendre impérativement le système constructif des percements des façades concernées de façon à conserver la cohérence de l'ensemble. Les proportions ne devront pas être plus larges que hautes.

– Installation d'évacuation d'équipement

En cas d'installation d'équipement nécessitant des évacuations vers l'extérieur, ne pas réaliser ces sorties sur ou visible depuis l'espace public.



Baie type

Extrait du plan IGN



Extrait de la photo aérienne (Les numéros renvois aux numéros des bâtiments de la notice)



Ancienne exploitation – 4 chemin du Tertre St Denis



Identifiant fiche : 020

Localisation :

Adresse : 4 chemin du Tertre St Denis
95510
Chérence

Code Insee : 95157

Parcelles : A360

Situation : Cœur de bourg

Protection : Périmètre de 500m (Eglise
CMH)

Dates : XIXe siècle, Date portée sur la
façade sur rue : 1875

Typologie :

Classe : Patrimoine lié à la terre

Type : Ferme

Fonction actuelle : Habitation

Implantation : A l'alignement / En continuité
urbaine excentré

Statut :

Intérêt Edifice authentique

patrimonial : Bon

Etat (2017) : Privé

Foncier :



– Etat existant

Cette propriété est située dans la commune de Chérence, en périphérie Est ; elle est desservie par la route dénommée « Chemin du Tertre Saint-Denis » ; elle se situe également à la jonction d'un chemin, le « Chemin de Meretz » qui progresse dans les étendues cultivées vers le Nord, et du Sentier de la Nourrée vers l'Ouest menant dans le cœur du village.

Il s'agit d'une ancienne exploitation agricole, dont les principaux bâtiments se positionnent en front-à-rue au Nord et à l'Ouest de la propriété : un logis (1), perpendiculaire à la voie de desserte, et une grange (2) le long de cette voie.

Entre les deux constructions, un accès (a) permet d'entrer dans la cour (b) puis au jardin (c) vers le Sud. Il se matérialise par un portail en bois plein, à deux battants, de couleur bleue, couronné d'un double linteau en bois (qui s'emboîte de part et d'autre dans les façades des constructions) recouvert de tuiles plates. Des pierres chasse-roues soulignent le passage, tout comme l'angle

Nord-Ouest de la construction, protégeant ainsi les pieds de façades.

Le logis (1) présente deux niveaux et des combles. Les élévations sont en moellons de pierre calcaire à joints affleurants ; elles se terminent en partie supérieure par une corniche en plâtre.

Les baies :

- En pignon sur rue Ouest, chemin du Tertre Saint-Denis, on en compte deux, alignées verticalement ;
- Sur le linéaire de la façade Nord, elles s'alignent généralement à la verticale, entre le rez-de-chaussée et l'étage ;

Les menuiseries sont en bois blanc, à petits bois. Les encadrements sont marqués, en enduit, tout comme les tableaux. Des volets en bois plein, à deux battants, de ton bleu clair, habillent les fenêtres, hormis celles en rez-de-chaussée de la façade Nord, qui sont équipées de grilles de sécurité en saillie. Cette façade Nord présente également la particularité d'être ponctuée, à l'étage, par trois « œils-de-bœuf » ovales.

Le pignon sur rue offre également un décor sous la forme d'une plaque maçonnée, où on peut lire en relief « 1875 », avec l'initiale « B » entourée de rameaux feuillus.

La toiture est à quatre pans, en tuiles plates rouges ; elle est ponctuée d'une cheminée en briques rouges, tandis qu'un clocheton en zinc agrémenté l'extrémité de la faîtière.

Le long de la voie, la grange (2) est en moellons de pierre calcaire, enduits ; l'état de l'enduit varie en fonction de l'exposition de la façade aux intempéries. Deux petites ouvertures animent sa façade principale, de même profil : linteau en bois brut, appui en pierre, tableau enduit, volet à battant unique en bois bleu clair.

La toiture est à deux pans en tuiles plates rouges, avec deux cheminées s'appuyant sur les pignons - en briques rouges recouvertes de plaques en béton.

Une petite portion de mur poursuit le pignon Sud de la grange, pour clore le jardin de la propriété.

- **Éléments à caractère dénaturant – Recommandations à prendre en compte dans le cadre de déclaration préalable ou de permis de construire :**

Les travaux de rénovations d'ouvrages

Lors de la rénovation il est impératif de garder une cohérence entre les matériaux en place et ceux utilisés pour la rénovation.

- Beurrage des maçonneries au mortier de ciment à remplacer par un mortier bâtard de chaux blanche et sable de rivière locale.
- Solin au mortier de ciment pour l'étanchéité entre le mur et la couverture, à remplacer par un solin en mortier bâtard de chaux blanche en cohérence avec les joints de maçonnerie.

- Les cheminées

Le remplacement des dalles de couverture en béton sur les conduits de cheminée par des mitrons en terres cuites (Bâtiment 2)

- **Éléments à préserver – Prescriptions à imposer dans le cadre de déclaration préalable ou de permis de construire :**

- L'emprise, l'organisation et les gabarits du bâti existant
 - La nature et le traitement des parements de façades
 - La forme et leur nature des toitures (tuiles plates)
 - Les menuiseries en bois munis de petits bois
 - Les pierres chasses roues encadrant l'accès cocher
 - L'intégrité de la cour dans sa forme actuelle
 - Les accès tant par leurs emplacements que par leur nature.
 - Les baies doivent conserver les volets battants existants ou identiques – L'installation de volets roulant à coffre apparent en façade est proscrite.
 - Les nouveaux percements de baie
 - Le rythme des ouvertures – il sera possible d'en créer des nouvelles en conservant ce rythme et les proportions/dimensions des baies existantes. Les percements de baie en façade doivent reprendre impérativement le système constructif des percements des façades concernées de façon à conserver la cohérence de l'ensemble. Les proportions ne devront pas être plus larges que hautes.
 - Installation d'évacuation d'équipement
- En cas d'installation d'équipement nécessitant des évacuations vers l'extérieur, ne pas réaliser ces sorties sur ou visible depuis l'espace public.

Extrait du plan IGN



Extrait de la photo aérienne (Les numéros renvois aux numéros des bâtiments de la notice)



Linéaire – Quartier de la Coursoupe



Identifiant fiche : 021

Localisation :

Adresse : Sentier du Bois Nourri
95510
Chérence

Code Insee : 95157

Parcelles : A437, A439, A447, A443, A442
A440, A446, A445, A441,
A1509 et A1510

Situation : Cœur de bourg

Protection : Périmètre de 500m (Eglise
CMH)

Dates :

Typologie :

Classe : Linaires de façade

Type : Habitation

Fonction actuelle : Habitation

Implantation : A l'alignement et en retrait /
Continuité urbaine

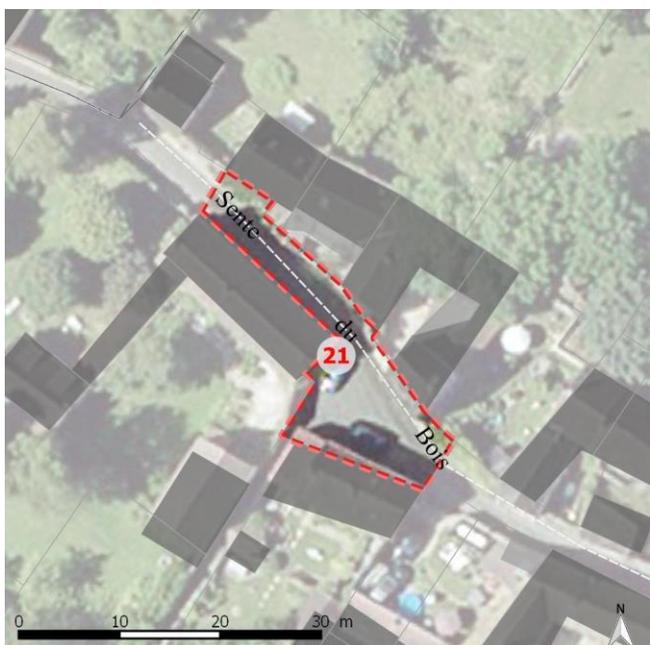
Statut :

Intérêt : Edifice authentique

patrimonial : Bon / Moyen

Etat (2017) : Privé

Foncier :



– Etat existant

Il s'agit ici d'un ensemble de constructions implantées sur une portion de la voie dénommée « Sentier du Bois Nourri », et composant le quartier de la Coursoupe. Ce sont des constructions authentiques, et dont la composition d'ensemble est tout à fait remarquable.

Les élévations ceinturent en front-à-rue l'espace public, par les façades principales ou les pignons.

L'ensemble des constructions est en moellons de pierre calcaire, le type de joints est variable – ils peuvent être beurrés, affleurants ou en creux...

Les menuiseries sont exclusivement en bois blanc. La plupart des baies sont équipées de volets en bois plein, à deux battants, également blancs ; parfois elles sont couronnées de linteaux en bois brut, tandis que les appuis de fenêtre sont généralement en béton.



L'accès aux parcelles peut se faire par des portails ou des portillons, en bois plein, blancs.

Des espaces végétalisés ont parfois pris place en façade, agrémentant ainsi un patrimoine architectural authentique préservé, et enrichissant la perspective depuis l'espace public.

Les toits sont à deux pans, en tuiles mécaniques (petit moule) marron ; les cheminées sont en briques rouges, couvertes de plaques de béton.



– **Éléments à caractère dénaturant – Recommandations à prendre en compte dans le cadre de déclaration préalable ou de permis de construire :**

Les travaux de rénovations d'ouvrages

Lors de la rénovation il est impératif de garder une cohérence entre les matériaux en place et ceux utilisés pour la rénovation.

- Beurrage des maçonneries au mortier de ciment à remplacer par un mortier bâtard de chaux blanche et sable de rivière locale.

- Solin au mortier de ciment pour l'étanchéité entre le mur et la couverture, à remplacer par un solin en mortier bâtard de chaux blanche en cohérence avec les joints de maçonnerie.

- Les couvertures

Les couvertures en tuiles mécaniques à remplacer par des tuiles plates traditionnelles.

- Antenne râteau

Préférer une installation de ces équipements, en dehors des espaces visibles depuis l'espace public.



– **Éléments à préserver – Prescriptions à imposer dans le cadre de déclaration préalable ou de permis de construire :**

– L'emprise, l'organisation et les gabarits du bâti existant

– La nature et le traitement des parements de façades

– Les menuiseries en bois munis de petits bois.

– La présence de pieds de mur végétalisés

La perception verdoyante qui se dévoile dans les rues de la commune de Chérence est due à la présence de cette végétation omniprésente à l'interface des espaces public et privé, et en accompagnement des voies. Cette végétation abondante et variée doit être préservée, valorisée, encouragée ; elle contribue à la qualité esthétique de l'espace public, et fait partie intégrante du cadre de vie

– La diversité des plantations existantes

- végétation rampante qui colonisant les trottoirs, aux plantes grimpantes qui habillent les façades et pignons des constructions,

- les formes et les volumes ; selon qu'elle est taillée ou laissée à un état plus « sauvage », elle peut offrir des formes domptées ou plus spontanées ;

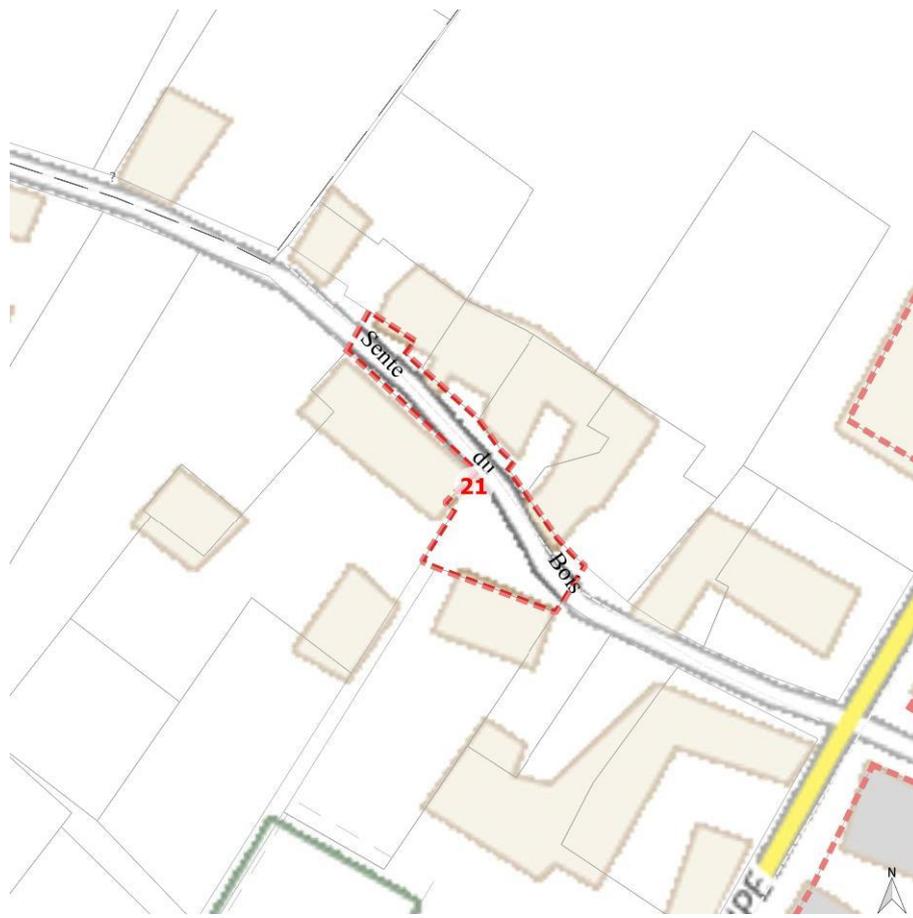
- les essences mêmes - hautes, basses, élancées, épaisses...

- des diversités de couleurs, par les feuillages (panachés, colorés...), ou des floraisons qui peuvent s'étaler au fil des saisons...

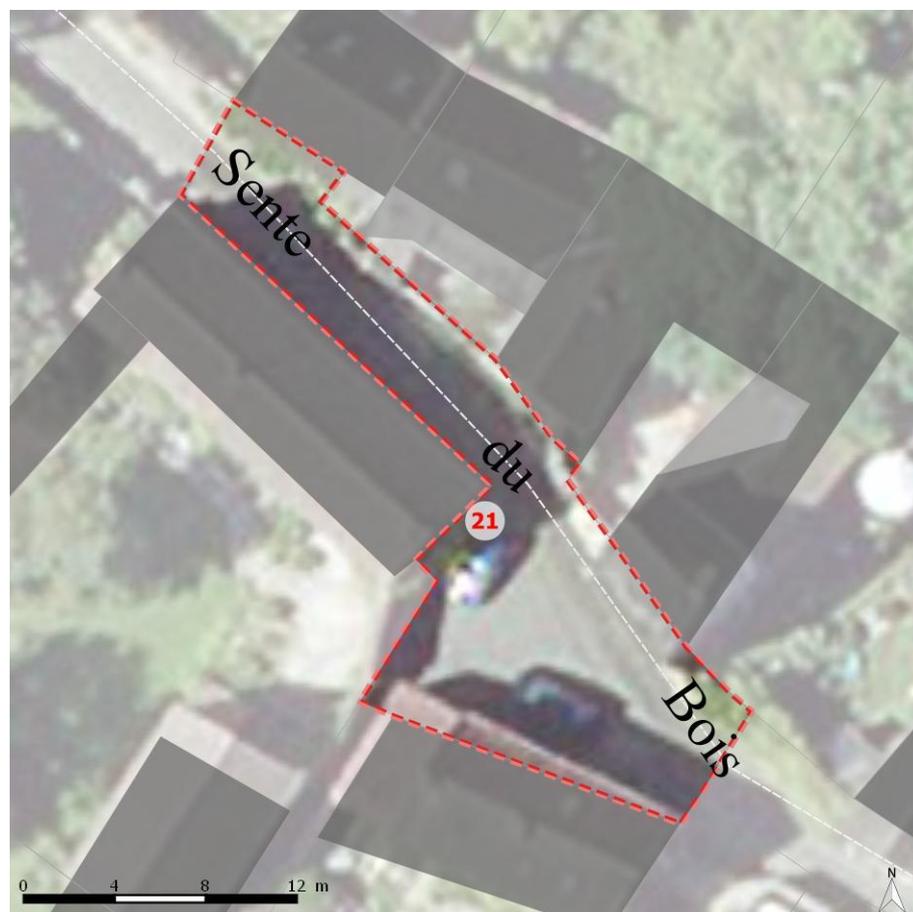


Pied de façade végétalisé

Extrait du plan IGN



Extrait de la photo aérienne (Les numéros renvois aux numéros des bâtiments de la notice)



Ancienne exploitation – 2 chemin de la Corniche



Identifiant fiche : 022

Localisation :

Adresse : 2 chemin de la Corniche
95510
Chérence

Code Insee : 95157

Parcelles : A339

Situation : Cœur de bourg

Protection : Périmètre de 500m (Eglise
CMH)

Dates :

Typologie :

Classe : Patrimoine lié à la terre

Type : Ferme

Fonction actuelle : Habitation

Implantation : A l'alignement / En continuité
urbaine

Statut :

Intérêt patrimonial : Edifice authentique / Marqueur
visuel

Etat (2017) : Bon

Foncier : Privé



– Etat existant

Cette entité est implantée dans la commune de Chérence, dans le Sud du village, en vis-à-vis de l'église, Chemin de la Corniche – à sa jonction avec la rue des Cabarets. Il s'agit d'une ancienne exploitation agricole, qui abrite un bâti en « L », implanté en front-à-rue au Nord de la propriété le long de la rue des Cabarets, pour se retourner vers l'Ouest.

Une cour partiellement végétalisée caractérise le Sud-Est de la parcelle.

On y accède, chemin de la Corniche, par un portail en bois à deux battants inégaux, de ton vert clair, fixé à des pilastres en pierre de taille. Proche de la maison, il se poursuit en direction du Sud par un mur de clôture en moellons de pierre calcaire à joints affleurants, couronné d'un rang de pierres plates.

La construction (1) Nord, de par sa position en front-à-rue (façade principale le long de la rue des Cabarets, et pignon chemin de la Corniche) s'expose à l'espace public. Elle présente un gabarit rez-de-chaussée + un étage, avec des combles. Ce volume est intégralement construit en moellons de pierre calcaire, aux joints affleurants ; des chaînages verticaux marquent les angles. Les baies sont réparties de façon irrégulière, mais sont de composition quasi-identique : menuiseries à petits bois, et volets en bois plein, toujours de ton vert clair ; les appuis et tableaux sont enduits, les linteaux sont en bois brut ou habillés de pierre. La présence d'un linteau en bois révèle une ancienne ouverture, bouchée avec les mêmes matériaux que ceux de la façade principale.

La façade sur cour (a) bénéficie de baies de profil identique, et d'une série de petites niches alignées en partie supérieure, près du toit.

La toiture est à deux pans, en tuiles mécaniques rouges (petit moule). Elle est ponctuée d'une cheminée en briques rouges avec mitrons en terre cuite ; une parabole et une antenne râteau s'y accrochent.

La construction en retour (2), poursuit le corps principal en « L », en fond de cour ; elle est en partie cachée par la végétation de cet espace extérieur. Son gabarit est identique au premier, mais son volume moins large - prenant appui sur le bâtiment voisin.

On devine en extrémité Sud de la face sur cour, une ouverture totale de la façade s'apparentant à un porche, probablement pour un usage de remise.

Sa toiture est mono-pente, en tuiles mécaniques rouges, ponctuée d'une haute cheminée enduite au mortier de ciment.



Bâtiment 1 – Angle chemin de la corniche / rue Cabarets



*Premier plan : mur de clôture et portail –
second plan : à droite bâtiment 1, au fond à gauche bâtiment 2*

– **Éléments à caractère dénaturant – Recommandations à prendre en compte dans le cadre de déclaration préalable ou de permis de construire :**

Les travaux de rénovations d'ouvrages

Lors de la rénovation il est impératif de garder une cohérence entre les matériaux en place et ceux utilisés pour la rénovation.

- Beurrage des maçonneries au mortier de ciment à remplacer par un mortier bâtard de chaux blanche et sable de rivière locale.
- Solin au mortier de ciment pour l'étanchéité entre le mur et la couverture, à remplacer par un solin en mortier bâtard de chaux blanche en cohérence avec les joints de maçonnerie.

- Les cheminées

Conduit recouvert d'un enduit ciment sur le bâtiment 2

- Les couvertures

Les couvertures en tuiles mécaniques à remplacer par des tuiles plates traditionnelles.

- Antenne râteau

Préférer une installation de ces équipements, en dehors des espaces visibles depuis l'espace public.



Conduit de cheminée (bâtiment 2)



Antenne râteau sur pignon (1)

– **Éléments à préserver – Prescriptions à imposer dans le cadre de déclaration préalable ou de permis de construire :**

– L'emprise, l'organisation et les gabarits du bâti existant
– La nature et le traitement des parements de façades
– Les espaces végétalisés générés entre les constructions

– La forme des toitures

– Les accès tant par leurs emplacements que par leur nature.

– Les murs d'enceintes en moellons.

– Les baies doivent conserver les volets battants existants ou identiques – L'installation de volets roulant à coffre apparent en façade est proscrite.

– Les menuiseries en bois munis de petits bois.

– Les nouveaux percements de baie

- Le rythme des ouvertures – il sera possible d'en créer des nouvelles en conservant ce rythme et les proportions/dimensions des baies existantes. Les percements de baie en façade doivent reprendre impérativement le système constructif des percements des façades concernées de façon à conserver la cohérence de l'ensemble. Les proportions ne devront pas être plus larges que hautes.

– Installation d'évacuation d'équipement

En cas d'installation d'équipement nécessitant des évacuations vers l'extérieur, ne pas réaliser ces sorties sur ou visible depuis l'espace public.



Portail d'accès à la cour

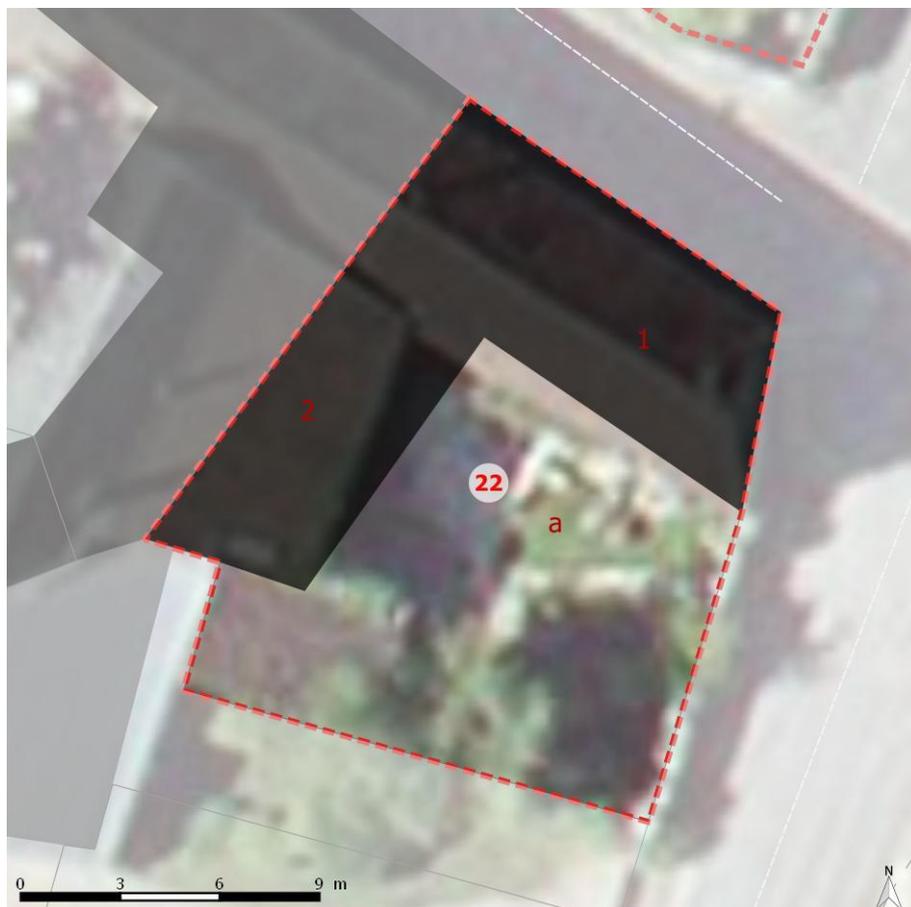


Baies types

Extrait du plan IGN



Extrait de la photo aérienne (Les numéros renvois aux numéros des bâtiments de la notice)



Impasse de la clef des Champs



Identifiant fiche : 023

Localisation :

Adresse : Impasse de la clef des Champs
95510
Chérence

Code Insee : 95157

Parcelles : A313, A315, A316, A317, A318

Situation : A319, A1504 et A1505

Protection : Cœur de bourg
Périmètre de 500m (Eglise

Dates : CMH)

Typologie : Linaire / Copropriété

Classe : Impasse

Type : Accès

Fonction actuelle :

Implantation :

Statut : Paysager

Intérêt patrimonial : Bon

Etat (2017) : Privé

Foncier :

– Etat existant

Positionnée dans la commune de Chérence, à l'Ouest du bourg, l'impasse de la Clef des Champs est connectée à la rue de la Coursoupe ; la progression y présente un certain dévers par rapport à la voie de desserte. Sans issue, elle se dévoile sous la forme d'un chemin piéton, très végétalisé, autour duquel s'articulent huit constructions.

Le premier tiers de l'impasse bénéficie d'une surface enrobée permettant un accès véhiculaire dans une propriété sur la gauche. Ensuite l'impasse se présente sous la forme d'un cheminement doux, elle est entièrement enherbée.





Entrée de l'impasse de la Clef des Champs depuis la D171



Extrémité de l'impasse

Entre l'espace de circulation et les constructions, la végétation, au caractère vernaculaire, est abondante et variée, composée de rosiers, fougères, fruitiers et autres vivaces... L'ensemble est soigné, et champêtre, sans délimitation précise entre les espaces public et privé : pas de clôture, les bâtiments ne sont pas alignés, la végétation agrémente et dilue la perspective...



Absence de délimitation de propriété



Végétation ornementale abondante

Cette impasse, en retrait de la trame urbaine communale « classique », offre ainsi une ambiance bucolique, un caractère de jardin partagé, communautaire...

– **Éléments à caractère dénaturant :**

Les travaux de rénovations d'ouvrages

Lors de la rénovation il est impératif de garder une cohérence entre les matériaux en place et ceux utilisés pour la rénovation.

- Beurrage des maçonneries au mortier de ciment à remplacer par un mortier bâtard de chaux blanche et sable de rivière locale.
- Solin au mortier de ciment pour l'étanchéité entre le mur et la couverture, à remplacer par un solin en mortier bâtard de chaux blanche en cohérence avec les joints de maçonnerie.

– **Éléments à préserver :**

Circulation enherbée :

L'impasse de la Clef des Champs propose une circulation enherbée sur la majeure partie de son linéaire, créant ainsi une ambiance atypique... elle apparaît tel un jardin communautaire, partagé par tous les habitants...

Ce caractère enherbé pourrait être appliqué à l'ensemble de l'impasse.



Circulation enherbée



Emprise de stationnement végétalisée

Végétalisation en limite de bâtiments :

Elle est également complétée d'une végétation abondante et variée, qui agrémente les abords des constructions. L'ensemble des linéaires de façades est planté d'arbustes et de vivaces. Cette particularité crée une ambiance bucolique...

Tous ces éléments cumulés, voie enherbée, végétation riche, matériaux de constructions (façades en moellons de pierre calcaire, toitures en tuiles plates...) composent des tableaux d'une très belle qualité...



Végétation en limite de bâtiments



Végétation en limite de bâtiments

Absence de clôtures séparatives :

L'impasse ne présente pas de limites définies, ni entre la desserte qu'elle constitue et l'espace privatif, ni entre les bâtiments.

Les portes d'entrée des maisons font la jonction entre l'impasse et la propriété privée.

Cette absence de limite renforce le caractère de jardin partagé - déjà amorcé par la prairie en guise de structure viaire et l'abondante végétation présente.



Absence de limite privative



Détail de la seule clôture présente sur site

Extrait du plan IGN



Extrait de la photo aérienne (Les numéros renvois aux numéros des bâtiments de la notice)



Lavoir – Sente des Maréchets



Identifiant fiche : 024

Localisation :

Adresse : Sente des Maréchets
95510
Chérence

Code Insee : 95157

Parcelles : A116

Situation : Isolé

Protection : Périmètre de 500m (Eglise
CMH)

Dates :

Typologie :

Classe : Patrimoine lié à l'eau

Type : Lavoir

Fonction actuelle : Stockage

Implantation : En écart du bourg

Statut :

Intérêt patrimonial : Intérêt communal

Etat (2017) : Moyen

Foncier : Privé

– Etat existant

Il s'agit d'un lavoir de source qui se situe dans le village de Chérence, en périphérie Ouest ; on y accède par la sente des Maréchets, entourée de prés.

L'approche du lavoir offre une construction en moellons de pierre calcaire à joints beurrés sur quatre façades, et fermée par une porte en bois brut - surmontée d'un ancien rail coulissant.

L'intérieur montre qu'on est en présence d'un lavoir fermé à impluvium : le bassin est au centre et alimenté en eau de pluie par un toit incliné vers l'intérieur.

Le bassin est double et bordé de deux rangées de carreaux à laver. Des poteaux de bois (basés sur des socles en ciment) s'ajoutent aux murs pour soutenir la charpente. La toiture déploie deux pans distincts convergents, permettant ainsi d'alimenter le bassin en eau de pluie ; la couverture est en tuiles mécaniques rouges (Tuilerie Cordeliers de Mantes). Deux poutres à sécher sont également encore en place.



Intérieur du lavoir

– **Éléments à caractère dénaturant – Recommandations à prendre en compte dans le cadre de déclaration préalable ou de permis de construire :**

Les travaux de rénovations d'ouvrages

Lors de la rénovation il est impératif de garder une cohérence entre les matériaux en place et ceux utilisés pour la rénovation.

- La végétation

La prolifération des végétaux sur les maçonneries est à maîtriser afin de ne pas engendrer de désordre.

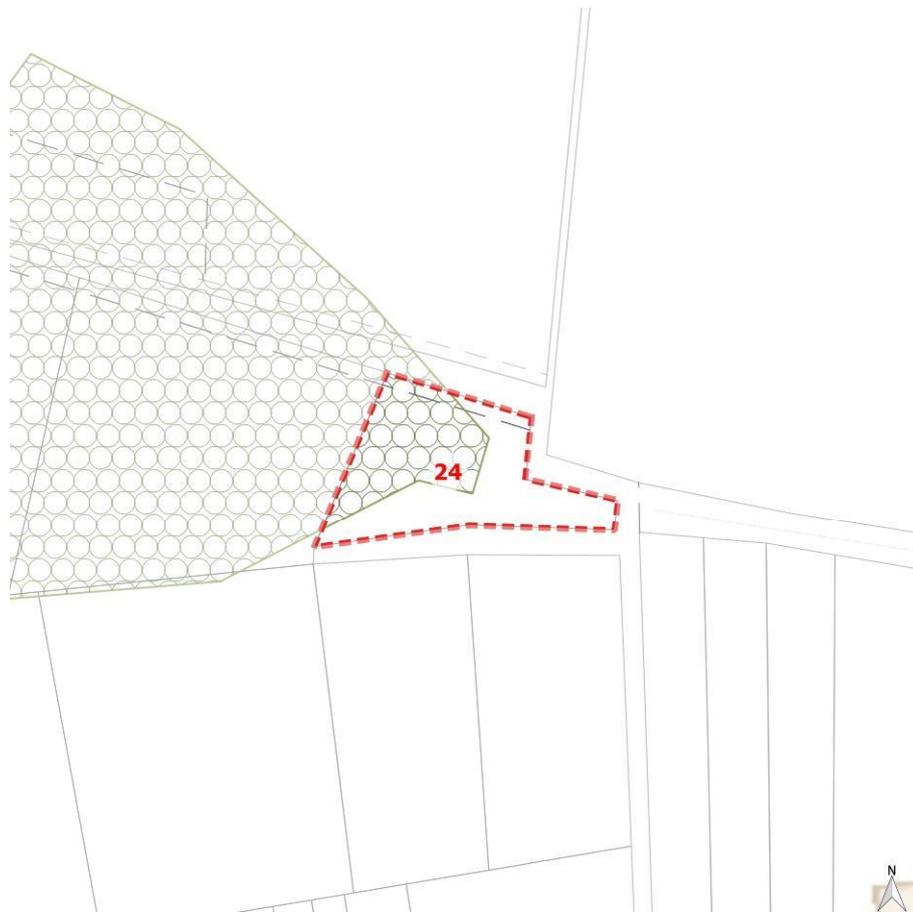


Colonisation végétale

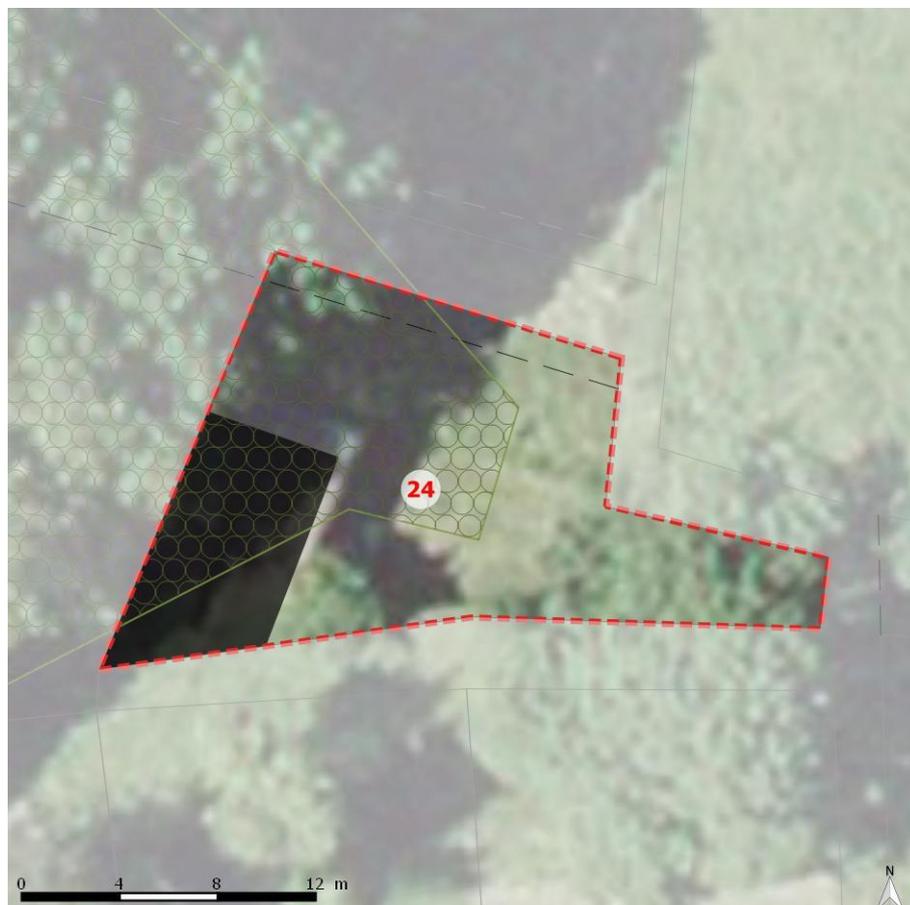
– **Éléments à préserver – Prescriptions à imposer dans le cadre de déclaration préalable ou de permis de construire :**

- L'emprise, l'organisation et le gabarit du lavoir
- La nature et le traitement des parements de façades
- La forme des toitures ainsi que leur nature

Extrait du plan IGN



Extrait de la photo aérienne (Les numéros renvois aux numéros des bâtiments de la notice)



Habitation – 2 sente Proprette – Atelier de Poterie



Identifiant fiche : 025

Localisation :

Adresse : 2 sente Proprette
95510
Chérence

Code Insee : 95157

Parcelles : A382

Situation : Cœur de bourg

Protection : Périmètre de 500m (Eglise
CMH)

Dates :

Typologie :

Classe : Patrimoine civil

Type : Habitation

Fonction actuelle : Habitation / Atelier de poterie

Implantation : A l'alignement / En continuité
urbaine

Statut :

Intérêt patrimonial : Structure urbaine

Etat (2017) : Bon

Foncier : Privé



– Etat existant

Cette propriété est située dans la commune de Chérence, au Sud du village, en vis-à-vis de l'église ; elle se positionne à la jonction de la rue de l'Eglise avec la sente Proprette, desservie par la seconde.

Plusieurs constructions sont interconnectées formant une belle composition bâtie, dont une partie abrite un atelier de poterie.

Le long de la sente Proprette, un mur de clôture en moellons de pierres calcaires à joints affleurants clôt la propriété : il est grandement colonisé par une végétation, et agrémenté d'un portail (a) à deux battants, en bois plein, qui permet d'entrer dans la propriété.

Il est complété rue de l'Eglise, par une porte piétonne - en bois plein, qui ponctue la petite portion de mur ici présente dans la continuité du pignon sur rue.



Portail (a) – Sente Proprette

Un bâtiment principal se positionne en front-à-rue le long de la rue de l'Eglise, et dont le pied de façade est très végétalisé. D'autres bâtiments le prolongent, perpendiculairement, à l'Est de la parcelle ; au nombre de trois, ils se révèlent notamment par leurs toitures, et des matériaux distincts...

L'ensemble des bâtiments est en moellons de pierre calcaire, composé d'un rez-de-chaussée et de combles.

Les joints varient en fonction des élévations : la façade principale exposée rue de l'Eglise (1) présente des joints creux, et son pignon sur cour des joints beurrés.

Les baies offrent différents profils :

- la façade sur rue du bâtiment (1) : des menuiseries en bois foncé, linteaux en bois, tableaux en pierre, grilles de sécurité en fer forgé,
- le pignon sur cour/jardin du bâtiment (1) : des menuiseries en bois foncé et à petits bois, linteaux en bois, tableaux en pierre à joints beurrés, et grille de sécurité en fer forgé,
- le pignon sur rue du bâtiment (2) : deux baies alignées verticalement, menuiseries en bois foncé, linteaux en bois, tableaux en pierre, grilles de sécurité en fer forgé,
- la façade du bâtiment (4) : des menuiseries en bois vert clair, et tableaux en enduit ciment.

Les toitures sont toutes en tuiles mécaniques : marron pour les bâtiments 1, 2 et 3, rouges pour le bâtiment 4. Sur le bâtiment 3 apparaissent des tabatières.

Elles sont ponctuées de cheminées : sur le bâtiment 1, un simple conduit en enduit couronné d'un mitron en terre cuite, sur les bâtiments 2 et 3, elles sont en briques rouges.



Pied de façade végétalisée rue de l'église



Façade est

- **Éléments à caractère dénaturant – Recommandations à prendre en compte dans le cadre de déclaration préalable ou de permis de construire :**

Les travaux de rénovations d'ouvrages

Lors de la rénovation il est impératif de garder une cohérence entre les matériaux en place et ceux utilisés pour la rénovation.

- Beurrage des maçonneries au mortier de ciment à remplacer par un mortier bâtard de chaux blanche et sable de rivière locale. (Bâtiment 2, 3 et 4)

- Solin au mortier de ciment pour l'étanchéité entre le mur et la couverture, à remplacer par un solin en mortier bâtard de chaux blanche en cohérence avec les joints de maçonnerie.



Beurrage des maçonneries à l'enduit ciment

- Les cheminées

Le remplacement des dalles de couverture en béton sur les conduits de cheminée par des mitrons en terres cuites. (Bâtiment 3)

Ne pas laisser le doublage en inox du conduit de cheminée apparent (Bâtiment 2)

Habiller le conduit de cheminée (Bâtiment 1) afin de ne pas laisser apparent l'enduit ciment.



Cheminées

- Antenne râteau

Préférer une installation de ces équipements, en dehors des espaces visibles depuis l'espace public.

- **Éléments à préserver – Prescriptions à imposer dans le cadre de déclaration préalable ou de permis de construire :**

- L'emprise, l'organisation et les gabarits du bâti existant

- La nature et le traitement des parements de façades

- Les espaces végétalisés générés entre les constructions – pied de façade végétalisée

- La forme des toitures

- Les menuiseries en bois

- L'intégrité de la cour dans sa forme actuelle

- Les accès tant par leurs emplacements que par leur nature.

- Les murs d'enceintes en moellons.

- Les baies doivent conserver les volets battants existants ou identiques – L'installation de volets roulant à coffre apparent en façade est proscrite.

- Installation d'évacuation d'équipement

En cas d'installation d'équipement nécessitant des évacuations vers l'extérieur, ne pas réaliser ces sorties sur ou visible depuis l'espace public.



Pied de façade végétalisée rue de l'église

Extrait du plan IGN



Extrait de la photo aérienne (Les numéros renvois aux numéros des bâtiments de la notice)



Végétalisation des pieds de murs sur l'ensemble de la commune



Identifiant fiche : 026

Localisation :

Adresse : Ensemble de la commune
95510

Chérence

Code Insee : 95157

Parcelles :

Situation : Cœur de bourg

Protection :

Dates :

Typologie :

Classe :

Type : Aménagement extérieur

Fonction actuelle :

Implantation :

Statut :

Intérêt patrimonial :

État (2017) :

Foncier :

– État existant

Chérence possède une caractéristique très qualitative au niveau de son village : la végétalisation des pieds de murs, murets, et façades, à l'interface entre les espaces public et privé.

La structure urbaine communale ne dévoile que peu d'espaces verts ou d'alignements d'arbres. Elle offre cependant des perspectives très verdoyantes, et déploie une végétation riche et variée, fleurie, omniprésente dans tout le village, le long des murs, des façades, ou en accompagnement des voies et de leurs intersections...

Cette végétation fait partie intégrante de l'identité communale, et de la qualité de son cadre de vie.



Accompagnement végétal rue de l'église

– **Éléments à préserver :**

La présence de pieds de mur végétalisés

La perception verdoyante qui se dévoile dans les rues de la commune de Chérence est due à la présence de cette végétation omniprésente à l'interface des espaces public et privé, et en accompagnement des voies. Cette végétation abondante et variée doit être préservée, valorisée, encouragée ; elle contribue à la qualité esthétique de l'espace public, et fait partie intégrante du cadre de vie.



Impasse de la Clef des Champs



Rue de l'Église, face à l'Église



Rue de l'église



Sentier du Bois Nourri



Intersection rue à Moineaux, rue de l'Église



Chemin de la Corniche

La diversité des plantations existantes

La singularité des aménagements de pieds de murs de la commune de Chérence tient particulièrement au fait de la diversité des essences présentes.

La richesse se traduit à différents niveaux :

- de la végétation rampante qui colonise les trottoirs, aux plantes grimpantes qui habillent les façades et pignons des constructions,
- les formes et les volumes ; selon qu'elle est taillée ou laissée à un état plus « sauvage », elle peut offrir des formes domptées ou plus spontanées ;
- les essences mêmes - hautes, basses, élancées, épaisses...
- des diversités de couleurs, par les feuillages (panachés, colorés...), ou des floraisons qui peuvent s'étaler au fil des saisons...

Cette diversité est une richesse qu'il faut maintenir dans le bourg de Chérence.



